LANVOLLON JUIN 2018



Opération Conseil Municipal enfants : sensibilisation à la propreté du parc de la Mairie



SOMMAIRE

Vœux du Maire2
Conseil municipal5
Budget15
Travaux18
Cérémonies19
Actualités20
Conseil Municipal des enfants 22
Ecoles23
Résidence An Heol26
Résidence Henri-Terret28
Culture30
Associations32
Infos pratiques35
Assainissement41
Etat civil 42

Mairie

14 place du Général de Gaulle 22290 LANVOLLON

Tél: 02 96 70 00 28

Mail: commune.lanvollon@wanadoo.fr

Site: www.lanvollon.fr

Directeur de la publication : Arsène NICOLAZIO

Photos: Mairie

Conception et Réalisation : GROUPE ROUDENN GRAFIK 11 Impasse des Longs Réages - 22190 PLERI Tel : 02 96 58 02 03 - Fax : 02 96 58 02 04 VŒUX DU MAIRE 2018

Mesdames, Messieurs,



L'agenda 2017 vient de se refermer, un autre s'ouvre sur une année nouvelle. Le mois de janvier est celui des échanges de vœux et celui d'un rendez-vous important que les élus fixent sur leur calendrier.

Je vous remercie d'avoir répondu nombreux à notre invitation pour ce moment de convivialité.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Lanvollonnais et espère qu'ils se plairont dans notre commune.

En préambule à mon intervention, je vais faire le point sur l'état-civil, les documents d'urbanisme et les mouvements de personnel.

Lanvollon a vu naître 9 futurs citoyens et déplore le décès de 18 Lanvollonnais. 6 mariages ont été célébrés.

Les résultats du recensement de la population en 2017 marquent une stabilité dans le nombre d'habitants qui atteint aujourd'hui 1778.

Dans le domaine de l'urbanisme, 24 permis de construire ont été enregistrés, 32 déclarations préalables et demandes d'autorisation de travaux instruites.

Le service technique de la commune s'est consolidé depuis l'arrivée de Lionel Fleurence à la voirie en remplacement d'un agent en longue maladie et d'Arno Jones aux espaces verts.

L'année 2017 a été particulièrement riche dans la gouvernance de nos instances. Emmanuel Macron a été élu Président de la République et Yannick Kerlogot est devenu le nouveau député de notre circonscription.

Plus près de nous, la fusion intercommunale entre Lanvollon-Plouha et Leff Communauté a nécessité l'élection d'un nouvel exécutif. Monsieur Philippe Le Goux a été confirmé à la présidence et 12 vice-présidents l'accompagnent dans ses missions.

Sur le plan communal, les Lanvollonnais ont été invités à une réunion publique sur la présentation du bilan à mi-mandat le 13 octobre dernier. Vous avez été nombreux à vous être déplacés et je vous en remercie.

Le dernier bulletin municipal relate l'exposé de cette réunion dont nous retiendrons deux enseignements :

- nos engagements ont été respectés dans la quasi- totalité de nos promesses,
- les investissements à la hauteur de 1,5 millions d'euros se sont effectués sans avoir recours à l'emprunt, ce qui a fait chuter l'endettement par habitant de plus de 30 %.

Ces investissements ont été réalisés dans une grande proportion dans les travaux de voirie qui sont le fil conducteur de notre action municipale. En 2017, nous avons réalisé l'aménagement de l'impasse du Petit Verger et terminé le bout de la rue du Parc situé entre les rues Pasteur et du Viaduc.

Un plateau surélevé a été installé rue du Trégor afin d'assurer la sécurité des enfants de l'école publique.

L'an dernier, je vous annonçais le projet d'aménagement de la rue de la Gare, axe principal de nos engagements pour 2017.

Les réseaux d'eaux usées et d'eau potable étant défectueux, le remplacement de ces derniers est indispensable avant d'entreprendre les travaux de surface.

Comme la compétence assainissement a été transférée le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de communes, l'étude devait être préalablement réalisée par ses soins.

Mais le service assainissement de Leff Armor est en charge de nombreux dossiers, ce qui explique pourquoi cette étude n'a pu être encore finalisée. Le début des travaux est différé sur l'année 2018.

Ce retard préjudiciable dans l'avancement de notre programme de voirie n'est pas sans conséquence sur le calendrier de nos investissements jusqu'à la fin de mandat.

Les projets de voirie pour 2018, outre l'aménagement de la rue de la Gare, sont les suivants :

- l'effacement des réseaux et la reprise des trottoirs de la rue du Moulin,
- l'aménagement de la rue du Bois du Chat, trottoirs et chaussée.
- l'enrobage des abords du complexe sportif (vestiaires de football et dojo de judo),
- l'installation d'un plateau rue Pasteur pour réduire la vitesse sur cette longue ligne droite.

A l'école publique Yves Jouan, la rentrée de septembre s'est effectuée avec le retour de la semaine à 4 jours. A la demande des parents et enseignantes, nous avons pris la décision de ne pas reconduire les TAP. Je remercie les agents communaux et les bénévoles qui ont animé avec efficacité les activités pendant 3 ans.

Nous profitons chaque année de la période des vacances estivales pour rénover les classes primaires. La classe de CM1 et le couloir ont été l'objet de nos soins. Ces travaux sont réalisés en régie et je souligne le professionnalisme de nos agents qui accomplissent leurs tâches avec soin et talent.

Dans le cadre du plan vigipirate, un portail sécurisé vient d'être installé à l'entrée de l'école qui s'effectue du côté du parking du stade.

Une étude sur la revitalisation du centre-ville de Lanvollon a été réalisée par des étudiants en urbanisme de l'université de Rennes 2.

Un groupe de travail formé d'élus analyse les orientations préconisées par l'audit.

Une réflexion est menée sur l'évolution des habitudes de consommation qui se déplacent aux périphéries au détriment des centres. C'est un constat qui fragilise les petites comme les grandes villes.

Comment créer une synergie entre les deux places du centre-ville mais aussi entre le centre et la zone des Fontaines ?

Ne doit-on pas accorder une attention particulière aux piétons et un peu moins de places aux voitures ?

Comment créer de la convivialité pour donner l'envie de s'arrêter au centre-ville ?

Les interrogations sont nombreuses, nous réfléchissons aux réponses à y apporter.



A la demande du club de tennis, un club-house a été aménagé dans la salle polyvalente par les employés communaux.

Un budget est consacré chaque année aux travaux à réaliser sur l'église. L'éclairage intérieur a été finalisé et deux noues ont été réparées. La porte centrale en très mauvais état sera à remplacer prochainement.

Des jeux pour enfants ont été achetés pour être installés sur le terrain prévu à cet effet, rue du Viaduc, dans le lotissement de Kérouël.

La commune s'est équipée de matériel de nettoyage, une auto-laveuse pour l'entretien des salles et d'une balayeuse pour la ville.

Plusieurs projets sont en cours :

Le lotissement communal « L'Orée du Bois », situé dans un cadre agréable, comprend 26 lots dont 4 sont réservés aux bailleurs sociaux. Ces lots viabilisés d'une surface de 450 à 689 m² seront desservis par une voie de circulation qui débouchera sur la rue du Leff.

Une aire de convivialité, un espace jeux pour les enfants, 17 places de parking public ainsi que 4 aires de regroupement de poubelles sont prévues dans l'aménagement du lotissement.

La réalisation de 2 plateaux, l'un au niveau de la rue des Promenades, l'autre à l'entrée de la rue du Park Huellan, assurera la sécurité de la sortie du lotissement.

Les marchés vont être attribués aux entreprises retenues et les travaux de terrassement interviendront prochainement.

La commercialisation des lots est ouverte et plusieurs pré-réservations ont été enregistrées.

Le mur du nouveau cimetière a été construit en régie par le personnel communal. Les deux agents affectés à cette tâche ont réalisé un excellent travail.

Ce mur sera prolongé ultérieurement jusqu'à la propriété voisine quand la partie située à l'est du cimetière aura été comblée par un apport de terre. Dans l'attente, une grille assure la fermeture du site.

Un portail et un portillon ont été posés par l'entreprise Le Bars. Le cimetière est à présent clos dans son intégralité.

L'entreprise Eurovia va intervenir pour stabiliser les allées et les services des espaces verts de la commune procéderont à la plantation des arbres prévue dans l'aménagement du cimetière.

La construction du complexe sportif a démarré en juillet dernier. Les travaux sont bien avancés et la fin de chantier est prévue avant l'été. Le club de la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise disposera de 6 vestiaires-4 destinés aux joueurs, 2 aux arbitres - et d'un local prévu pour le rangement.

Deux tribunes d'une contenance totale de 85 places sont construites dans le prolongement du bâtiment.

Le club de judo pourra s'entraîner dans un dojo de 150 m².

SUITE...

L'équipement comprend aussi deux vestiaires, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, un bureau et un local rangement.

Une chaufferie alimentée au gaz, les réserves étant à proximité, est prévue à l'arrière du bâtiment.

C'est une réalisation que ces associations sportives attendaient depuis de longues années. Cet équipement va leur permettre de créer une émulation au sein de leurs adhérents.

Nous avons confié à l'ADAC, l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités, l'étude de faisabilité d'une zone 30 dans le centre-ville de Lanvollon.

L'objectif de ce projet est d'accroître la convivialité de son centre mais surtout dans un but de sécurisation de tous les usagers de la voie publique.

Le périmètre de la zone 30 retenu comprend le cœur de la ville, s'étend sur l'intégralité de la rue Fardel, une partie de la rue des Fontaines, de la Gare, Sainte-Anne et de la rue Saint-Yves.

Deux plateaux sont prévus, l'un à l'entrée de la rue Fardel et le second au rétrécissement de la rue des Fontaines.

La commande comprend également la signalisation verticale (les différents panneaux) et horizontale (le marquage au sol).

La commune étant traversée par plusieurs routes départementales, une demande d'avis a été transmise au conseil départemental.

Dès l'acceptation du dossier par le département, une consultation sera lancée auprès des entreprises.

La création d'une zone 30 est l'une des préconisations de l'audit sur la revitalisation du centre-ville.

Un autre projet dont Lanvollon n'est pas maître d'ouvrage mais qui revêt une importance pour notre commune va trouver sa concrétisation en 2018 : la construction d'un centre d'incendie et de secours.

Le premier coup de pelle est prévu le 15 janvier prochain et nous souhaitons que la Sainte Barbe 2019 soit fêtée à l'occasion de l'inauguration de ce centre.

Le SIRESCOL a accueilli une nouvelle commune au sein de sa structure : la commune de Pontrieux est le 7ème adhérent de la cuisine centrale qui confectionne 1300 repas par jour.

Pour assurer les livraisons le syndicat a fait l'acquisition d'un nouveau camion.

Cédric Bréal, cuisinier du SIRESCOL, a fait valoir un droit à disponibilité pour accomplir un autre projet professionnel. Il a été remplacé par David Allard.

Je remercie Claude Le Guillerm et son équipe pour l'excellent travail fourni auprès des écoles et des établissements desservis par la structure.

A la maison de retraite, l'année 2017 a été particulièrement active sous l'impulsion de la directrice. Madame Le Pavec.

Dans le domaine de la personne, l'établissement s'est inscrit dans la démarche de soins Humanitude. C'est une philosophie des soins basée sur l'approche émotionnelle, le respect et le maintien de la dignité tout au long de sa vie.

Autre démarche importante, l'intégration de l'établissement dans le réseau d'EHPAD des Côtes d'Armor qui permet de mutualiser les formations, de mettre en place des projets communs et des groupements d'achats.

Ainsi, nous avons pu bénéficier de la venue d'une infirmière hygiéniste et de mutualiser un poste d'ergothérapeute depuis octobre dernier.

Le recrutement d'un médecin coordonnateur est prévu au cours du second semestre.

Des séances bi-mensuelle sur la médiation animale sont animées par une professionnelle. C'est une approche affective qui crée un sentiment de bien-être chez les résidents.

Nous sommes en négociation avec le département sur l'habilitation partielle à l'aide sociale de l'établissement.

Côté investissement, notons l'acquisition d'un minibus aménagé permettant de transporter des fauteuils.

Les couloirs du premier étage ont été repeints et une signalétique composée d'oiseaux permet un meilleur repérage dans l'espace pour les résidents.

Le deuxième étage sera équipé également cette année.

La salle de bain du 1er étage a été aménagée de manière à favoriser le respect de l'intimité et à en faire un lieu de détente.

Un groupe électrogène sera livré début 2018. Il est financé par la récupération d'excédents antérieurs sur le budget soin.

Les travaux d'extension de la salle à manger et d'animation d'une durée de 5 à 6 mois débuteront en septembre 2018.

Un second projet architectural est en cours d'impulsion, il consiste à aménager les terrasses de l'étage en chambres et ainsi libérer des locaux au rez-de-chaussée.

Un projet de construction de local poubelles, d'un carport et d'un local technique a été confié à un architecte pour une réalisation en 2018.

Je remercie Madame la Directrice pour le dynamisme et la qualité de son travail.

J'associe l'ensemble du personnel de la maison de retraite qui œuvre au quotidien pour le bien-être des résidents.

C'est aussi un réel plaisir de travailler au sein de la commission CCAS, avec une équipe motivée et toujours disponible.

Merci pour votre participation et votre assiduité.

Vos élus restent dans l'action et à votre écoute. Je remercie les adjoints et conseillers municipaux pour leur soutien dans la réalisation de nos projets.

Je n'oublie pas l'ensemble du personnel communal qui travaille à nos côtés avec compétence et disponibilité.

Je remercie également les présidents et bénévoles qui animent la cinquantaine d'associations communales.

Avant de conclure, j'aurai une pensée pour les Lanvollonnais qui nous ont quittés et pour leurs familles qui sont dans la peine, pour les personnes fragilisées par la maladie ou par la précarité de l'emploi.

Restons résolument optimistes sur l'avenir, sur une relance de l'économie, vecteur d'emplois.

A toutes et à tous, je vous adresse en mon nom et en celui du conseil municipal mes vœux chaleureux de bonne et heureuse année. Je vous souhaite beaucoup de joies et de réussite dans vos projets.

Arsène NICOLAZIC Maire de Lanvollon

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

20 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept

Le vendredi 20 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire

Etaient présents :

Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, adjoints

Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Madame Estelle GUYOT, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Pierre GLO, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.

Madame Sandrine NIVET donne procuration à Monsieur Pascal LACROIX

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

En préambule de la séance, le Maire souhaite rappeler que, conformément à l'article L 2121-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a seul la police de l'assemblée. En cas de délit, propos injurieux ou autres, le Maire dresse un procès-verbal et le procureur de la république en est immédiatement saisi.

Le Maire informe qu'il doit retirer de l'ordre du jour les points 2.a, 2b et 2c relatifs au lotissement de l'orée du bois car la DDTM demande des précisions sur le respect de la conformité des rejets d'eaux usées.

1. Approbation du procès-verbal en date du 30 juin 2017

Monsieur CONAN souhaite revenir sur le point relatif au transfert à la Commnunauté

de Communes de l'excédent du budget assainissement. Il regrette qu'on considère qu'aucuns travaux n'avaient été effectués avant 2014 et en énumère (séparations eaux pluviales et eaux usées...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 voix contre (Mesdames LALLES, LE VOGUER, Messieurs CONAN et MORVAN) et

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017.

2. Lotissement de l'orée du bois

a. Convention d'occupation du domaine public départemental

Le Maire explique qu'il convient de réfléchir aux incidences de l'aménagement d'un lotissement de 26 lots sur la circulation dans la rue du Leff.

Il propose la réalisation de deux plateaux, l'un au niveau du croisement entre la rue du Leff et la rue des Promenades, l'autre devant la sortie du lotissement Liors Vraz. Ces plateaux limiteront la vitesse des véhicules et sécuriseront ainsi les sorties.

Ces travaux, dans la mesure où la rue du Leff est une voie départementale, sont conditionnés par un conventionnement auprès du Conseil Départemental au titre de l'occupation du domaine public.

Le Conseil Départemental réalisera simultanément ces plateaux et l'enrobé de la rue du Leff.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public départemental relative à la rue du Leff afin d'y réaliser des opérations de sécurité ;

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre des amendes de police.

3. Finances

a. Vente du local commercial situé 3 rue du commerce

VU l'avis des domaines en date du 17 décembre 2015 :

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise les conditions

dans lesquelles le service des domaines doit être consulté en matière d'aliénation d'un bien immobilier de la commune :

CONSIDERANT que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19.

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de mettre le bâtiment situé 3 rue du commerce en vente et informe qu'un acquéreur propose 13 500 €.

Monsieur SAPIN rappelle l'état de délabrement dans lequel se trouve ce local commercial et informe que le futur acquéreur souhaite conserver la surface commerciale.

Il rappelle le mandat exclusif de vente attribué à l'étude immobilière de Lanvollon lors du précédent conseil municipal et remercie l'étude de l'important travail effectué.

Monsieur CONAN n'est pas opposé à la vente dans la mesure où cet achat avait été effectué dans le but d'accueillir un commerçant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la vente du bien immobilier situé 3 rue du commerce sur la parcelle cadastrée A 489 d'une contenance de 70 m² au montant de 13 500 €.

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et l'ensemble des documents nécessaires à cette vente :

DIT que l'ensemble des frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

b. Décision modificative de crédit

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;

VU la délibération du 24 mars 2017 approuvant le budget annexe du lotissement de Kéruzaré/ l'orée du bois ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative suivante :

CONSEIL MUNICIPAL SUITE.

Lotissement de Kéruzaré/ l'orée du bois					
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts			
DF 605 travaux	6500				
DF 6718 autres charges exceptionnelles		6 300			
DF 658 charges diverses sur gestion courante		200			

c. Admissions en non valeurs

Madame la Trésorière a transmis un état de demandes d'admissions en non valeur. Ils correspondent à des titres des exercices 2008 à 2015. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en non-valeur. VU la demande de mise en non-valeur n°

VU la demande de mise en non-valeur n° 2792660215 présentée par madame la Trésorière le 31 mai 2017 ;

Considérant que le comptable n'a pu recouvrer les titres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour la somme de 4 746 € et correspondant à la liste 2792660215.

AUTORISE le Maire à signer la décharge du comptable pour ces sommes.

Monsieur CONAN souhaite savoir si les personnes qui rencontrent des difficultés de paiement se manifestent en mairie. Monsieur LACROIX explique que certaines personnes se manifestent et qu'il accompagne les familles qui font part de leurs difficultés.

d. Subvention exceptionnelle

Le Maire rappelle que l'ouragan IRMA a dévasté les Caraïbes en septembre dernier. Il souhaite proposer une subvention exceptionnelle au profit du secours populaire pour un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Secours Populaire pour venir en aide aux sinistrés de l'ouragan IRMA.

e. Approbation du rapport de la CLECT évaluant les charges du PLUI

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et notamment son IV relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges « Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts »

La loi prévoit que lors du transfert de compétences communales à la communauté de communes, ces transferts doivent être valorisés de manière à neutraliser l'impact budgétaire du transfert. Le Code Général des Impôts (CGI) prévoit que cette neutralité est assurée par une diminution des Attributions de Compensation (AC) perçues ou versées par les communes, à due concurrence des dépenses nettes liés aux compétences transférées. La Commission Locale des Charges transférées (CLECT) est chargée de réaliser d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi assurer cette neutralité financière des transferts de compétences.

La CLECT s'est réunie à deux reprises en 2017 pour procéder à l'examen des charges transférées à la Communauté au titre du transfert de compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

La CLECT ayant rendu ses conclusions le 4 septembre 2017 sur la nature et le montant des charges transférées consécutivement au transfert, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et les montants de révisions des attributions de compensation des communes qu'il propose.

Le montant de l'attribution de compensation révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres

Monsieur MORVAN est opposé à la contraction des sommes positives (compensation TPU) et négatives (comme le PLUI).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 pour et 4 voix contre (Mesdames LALLES et LE VOGUER, Messieurs CONAN et MORVAN du fait de la contraction entre dépenses et recettes)

APPROUVE le rapport de la CLECT,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

4. Personnel

a. Actualisation de la prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle qu'une prime de fin d'année est octroyée à l'ensemble du personnel communal.

Il rappelle les conditions d'attribution de la prime : La prime est allouée au personnel titulaire, à temps complet ou non complet ainsi qu'à temps partiel.

Elle est allouée au personnel non titulaire, à temps complet ou non complet, à temps partiel qui présente 6 mois d'ancienneté au 1er novembre de l'année n.

La prime est versée au prorata du temps effectivement travaillé, abstraction faite des arrêts de travail inférieurs ou égaux à 20 jours cumulés (du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n).

Pour les arrêts de travail supérieurs à 20 jours cumulés, la prime est réduite pour la valeur de 1/30ème du montant mensuel par jour d'arrêt, abstraction faite des congés de maternité et paternité, des accidents de travail imputables au service, des congés de longue maladie et des congés de grave maladie.

La prime de fin d'année est versée individuellement et directement à chaque agent et budgétisée au chapitre 012- charges de personnel. Elle est soumise à la CSG et au RDS, à la cotisation sécurité sociale et IRCANTEC pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale. Monsieur SAPIN aimerait une attribution de cette prime en fonction de l'évaluation des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE que le montant de la prime de fin d'année 2017 sera porté de 1300.56 € à 1309.66 € pour un temps complet soit une augmentation de 0.7 %.

b. Convention de mise à disposition de personnel communautaire

Suite au nouveau décret permettant aux communes de repasser à la semaine de 4 jours, 8 communes de Leff Armor Communauté ont fait ce choix.

Cette décision a un impact fort sur la gestion des ressources humaines de la communauté de communes, c'est pour quoi cette dernière propose la mise à disposition de ses animateurs titulaires dans le cadre d'une prestation de service.

Le maire explique que, dans le cadre des TAP, une convention de mise à disposition générale permettait d'avoir recours à du personnel communautaire en cas de besoin temporaire. Depuis la suppression des TAP à Lanvollon, cette convention est résiliée de droit et cette faculté n'existe donc plus or le besoin perdure.

La Communauté de Communes propose ainsi une prestation de service pour assurer l'animation d'un temps spécifique dans la mesure de la disponibilité de son personnel à un prix de 19 € de l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de prestation de service proposé par Leff Armor Communauté

AUTORISE le Maire à signer la convention conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction.

5. Informations diverses

Monsieur LE GOAS regrette que les enfants de l'école publique aient participé à la semaine du goût dans une grande surface. Madame MARTIN lui répond que ce choix relève de la liberté pédagogique de l'enseignant.

Monsieur MORVAN constate les mouvements importants des personnels et aimerait un état de la situation. Monsieur SAPIN propose de réaliser un trombinoscope des agents titulaires.

Monsieur SAPIN informe que le samedi 4 novembre à 19 heures la compagnie de théâtre des Héliades se produira à la salle Armor Argoat. L'entrée est gratuite mais chaque participant est invité à apporter un plat pour partager un repas.

Monsieur LE GOAS considère que le centre est mal indiqué car les camping-caristes qu'il reçoit pensent que le centre de Lanvollon se limite à la place du marché au blé.

Madame LALLES note que la première entrée dans Lanvollon depuis Saint-Brieuc (par Tressignaux) n'est pas indiquée.

Monsieur GOUTIERS informe que le bois de Blanchardeau est moins bien entretenu qu'à l'accoutumée. Le viaduc est envahi d'orties. Monsieur le Maire informe que le chantier d'insertion compte 16 personnes qui entretiennent essentiellement des chemins de randonnée. Il transmettra la remarque.

Monsieur MORVAN remarque que la rambarde du viaduc est cassée depuis plus de 2 ans. Le Maire lui répond qu'il convient de faire intervenir une entreprise spécialisée car l'intervention est délicate.

Madame MARTIN informe que 174 enfants ont effectué leur rentrée à l'école Yves Jouan dont 100 en primaire et 74 en maternelle. 130 enfants en moyenne fréquentent la cantine.

Elle informe également qu'un portail permettant de sécuriser l'accès de l'école a été commandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 24 mn.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{ER} DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept

Le vendredi 1er décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire

Etaient présents :

Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX adjoints

Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Madame Estelle GUYOT, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Monsieur Christian TRILLA, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.

Madame Sandrine NIVET donne procuration à Monsieur Pascal LACROIX,

Madame Florence QUATTRIN donne procuration à Monsieur Dominique PRIGENT,

Monsieur Pierre GLO donne procuration à Monsieur Arsène NICOLAZIC,

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Pascal LACROIX a été désigné pour remplir cette fonction.

.....

1. Approbation du procès-verbal en date du 20 octobre 2017

Madame LE VOGUER souhaite que plus de détails soient apportés au point relatif à la CLECT notamment le coût que cela représente pour la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 16 voix pour et 3 voix contre (Madame LE VOGUER, Messieurs CONAN et MORVAN)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2017.

2. Lotissement de l'Orée du Bois

a Attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du lotissement et informe que la DDTM a émis un avis favorable aux raccordements à l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour les travaux d'aménagement du lotissement de l'orée du bois a été lancée le 31 juillet 2017 selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il rappelle que les travaux ont été estimés à 317 602.50 € HT, informe que les entreprises ont remis leur offre le 18 septembre dernier et que la commission en charge de l'analyse des offres réunie le 16 octobre a remis son rapport.

Le Maire précise que les lots ne seront pas desservis en gaz, le concessionnaire ne l'ayant pas jugé opportun.

VU la délibération en date du 27 janvier 2017 portant approbation du projet d'aménagement d'un lotissement nommé l'Orée du bois **VU** l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU l'avis émis par la commission en charge de l'analyse des offres le 16 octobre 2017

VU le rapport d'analyse remis par le maître d'œuvre

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe lotissement de l'Orée du Bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE D'ATTRIBUER les marchés de travaux d'aménagement du lotissement de l'Orée du Bois comme suit :

Lot n°1: terrassement voirie assainissement est attribué à l'entreprise SPTP sise à Ploufragan pour un montant de 162 700 € HT

Lot n°2 Réseau eau potable est attribué à l'entreprise Le Du TP sise à Chatelaudren pour un montant de 29 945 € HT

Lot n°3: aménagements paysagers/ jeux est attribué à l'entreprise Esceev sise à Quessoy pour un montant de 43 748.35 € HT, option °1 comprise Lot n°4: essais est attribuée à l'entreprise A3SN sise à Montauban de Bretagne pour un montant de 2 845 € HT

b Détermination du prix et des conditions de vente

Le Maire présente le détail du coût estimatif du projet et explique que la commercialisation des lots de l'Orée du Bois doit faire l'objet d'une règlementation ainsi que d'un prix.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE..

Dans un souci d'équilibre budgétaire il est proposé un prix de vente au m² correspondant aux coûts estimatifs du lotissement étant entendu que la dernière tranche des travaux ne fait pour le moment l'objet que d'une estimation.

Monsieur MORVAN considère que les acquéreurs vont participer à la viabilisation des lots sociaux. Les terrains de ce lotissement ne rentrant pas dans le cadre de la TVA sur marge, la TVA à la charge de l'acquéreur sera égale à 20 % du montant total du lot.

La commission en charge du projet de création du lotissement propose également des conditions de vente

Elle propose de réserver l'accession à la propriété aux candidats souhaitant construire une résidence principale d'habitation limitée à un seul logement et ainsi d'exclure promoteurs, constructeurs, marchands de biens, constructions de plusieurs logements.

VU l'avis de la commission lotissement de l'orée du bois en date du 23 novembre 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 18 voix pour et une abstention (Monsieur MORVAN) AUTORISE la vente des lots du lotissement de l'orée du bois au prix de 48.34 € HT le m² (58 € TTC)

CONFIE la rédaction des actes de vente à l'étude de Me Gannat à Lanvollon

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à ces ventes

DIT que ces lots seront commercialisés selon les règles édictées par le règlement qui restera annexé à la présente délibération.

c Attribution d'une prime d'éviction à l'exploitant

Le lotissement de l'Orée du Bois sera aménagé sur des parcelles appartenant à la commune mais jusqu'à présent exploitées par Monsieur Régis Le Fèvre, par le biais d'un bail rural. Il convient de modifier le bail rural afin d'ôter ces parcelles. Le protocole d'indemnisation prévoit le versement d'une indemnité d'éviction en cas de résiliation d'un bail rural en fonction de sa durée et de la surface exploitée.

Section	n° de plan	Origine	contenance	Indemnité €
В	768	B 768	42,78	978.36
В	1006	B 770	56.52	2031.23
В	769	В 769	66.02	1725.56
В	1014	B 771	34.44	1234.12
			Total	5 969.27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACTE la résiliation partielle du bail précédemment conclu avec monsieur Régis LE FEVRE ainsi que les indemnités d'éviction selon le tableau ci-dessous : AUTORISE le Maire à signer un avenant au bail rural en date du 4 septembre 1998 entre Monsieur Régis LE FEVRE et la commune de Lanvollon

AUTORISE le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

3. Finances

a Tarifs 2018

Monsieur LACROIX propose de reconduire les tarifs 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

VU la proposition de la commission finances en date du 21 novembre 2017

APPROUVE les tarifs 2018 suivants :

RECENSEMENT DE TOUS LES TARIFS DE LA COMMUNE 2018					
DÉSIGNATION			TARIFS au 1/1/2018		
		TARIFS 2017	PROPOSIT.° COM. F.	DÉCISION CONSEIL M.	
	DROIT DE PLACE				
MARCHE	Mètre linéaire	0,50 €	0,50 €	0,50 €	
MARCHE	Mètre si abonné	0,25 €	0,25 €	0,25 €	
HORS MARCHE	Au trimestre	30,00 €	30,00 €	30,00 €	
CARAVANES (St Jean)	Semaine	10,00 €	10,00 €	10,00 €	
CIRQUE-MARIONNETTES		40,00 €	40,00 €	40,00 €	
CIMETIÈRE	pour 30 ans	210,00 €	210,00 €	210,00 €	
COLUMBARIUM	pour 15 ans	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
COLUMBARIUM	pour 30 ans	570,00 €	570,00 €	570,00 €	
PRESTATION FUNÉRAIRE	Vacation agent	10,50 €	10,50 €	10,50 €	
PRESTATION FONERAIRE	Vacation commune	30,00 €	30,00 €	30,00 €	
	SERVICE TECHNIQUE				
Location du camie	on à l'heure avec chauffeur	65.00 €	65.00 €	65.00 €	
personnel communal	tarif horaire	45.00 €	45.00 €	45.00 €	
Fabrication de	bateaux mètre linéaire	90.00 €	90.00 €	90.00 €	
	PARKING				
	ogement sans parking ou suppression de places existantes)	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	
	LOCATION SALLES				

CALITION	Particulier	500.00 €	500.00 €	500.00 €
CAUTION	Association hors Lanvollon	200.00 €	200.00 €	200.00 €
	Espace Armor Argoat			
Location journée a	rtisan-commerçant Lanvollon	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Location journée artis	san-commerçant hors Lanvollon	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Associations	Lanvollon	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations	Association hors Lanvollon 200.00 € 200.00 €		150.00 €	
Location 1 jour				150.00 €
Location 1 jour				230.00 €
Location 2 jours				210.00 €
	I .	360.00 €	360.00 €	360.00 €
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
			 	180,00 €
Location journée artis				230.00 €
Associations				GRATUIT
				180.00 €
Location 1 jour				180.00 €
				260.00 €
Location 2 jours				240.00 €
·	l .			390.00 €
				50,00 €
<u> </u>				50,00 €
Exception			ournée	
		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Location aux Associations (hors forum des associations)	Lanvollon-Plouha			160.00 €
				220.00 €
				205.00 €
Location aux particuliers				320.00 €
				400.00 €
Location de la scène par services techni		90.00 €	90.00 €	90.00 €
	Assainissement	CO C (1h)	60 C (1h)	60 C (1h)
Forfait diagnostic	de conformité (la vacation)	. , ,		60 € (1h) + 20 €/h d'agent
	Photocopies			
Dhatasanis	A 4	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Photocopie	A 3	0,60 €	0,60 €	0,60 €
	Fourniture papier	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Associations de Lanvollon	Sans fourniture papier	0,15 €	0,15 €	0,15 €
Accordations outérierres				
Associations extérieures	Fourniture papier	0,15 €	0,15 €	0,15 €
	GARDERIE (1)			
	demi-heure	0,85 €	0,85 €	0,85 €
la demi-he	eure (hors Lanvollon)	1,00 €	1,00 €	1,00 €
	le goûter	0,75 €	0,75 €	0,75 €
	CANTINE ⁽¹⁾			
Prix du renas	servi à l'école publique	3,20 €	3,20 €	3,20 €
T TIX du Tepus	January Coole publique	3,200	3,200	3,200
	AUTRE			

b Souscription d'une ligne de trésorerie et d'un emprunt relais

Location mensuelle d'un terrain non cadastré rue Parcou Hello

Le Maire informe que, afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et réduire le montant de ses frais financiers, la commune souhaite souscrire une ligne de trésorerie, pour une durée d'1 an et d'autre part, dans l'attente de la commercialisation des lots du lotissement de l'orée du bois, la commune devra souscrire un emprunt relais.

VU l'article L 2122- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le Maire à procéder à la réalisation d'une ligne de trésorerie pour la réalisation des projets communaux ainsi que d'un emprunt relais pour le budget du lotissement de l'orée du bois ainsi que de passer à cet effet tous les actes nécessaires.

c Décision modificative de crédits

210,00 €

210,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants

210,00 €

VU la délibération du 24 mars 2017 approuvant le budget principal de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative suivante du budget principal :

CONSEIL MUNICIPAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI opé 75 église		2 000
DI opé 55 matériel ST		600
DI opé 20 effacement des réseaux		6 000
DI opé 48 divers travaux de voirie	8 600	

d- Communication des rapports annuels sur la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif

Le Maire rappelle que chaque élu a pu prendre connaissance des rapports.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **PREND ACTE** des rapports 2016 sur la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif.

e- Adhésion au groupement de commande sur la vérification de la qualité de l'air intérieur

La commune entre dans le champ d'application de l'obligation à compter du 1er janvier 2018 de mesurer la qualité de l'air des établissements recevant un public de moins de 6 ans. Les élus communautaires ont proposé une consultation des entreprises via un groupement de commandes. Il convient d'adhérer à ce groupement ainsi que de désigner un membre de la commission d'examen des offres.

VU les articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2016 portant augmentation du seuil de délégation de signature au maire pour la signature de marchés publics

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au groupement de commande sur la vérification de la qualité de l'air intérieur dont Leff Armor Communauté sera le coordonnateur

DESIGNE Monsieur Arsène NICOLAZIC pour la représenter à la commission d'examen des offres ad hoc ;

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement

AUTORISE Monsieur le Président de Leff Armor Communauté à procéder à la consultation des entreprises.

f. Dotation d'équipements des territoires ruraux pour la réalisation d'une zone 30

Le Maire rappelle le projet d'aménagement d'une zone 30 a été confié à l'ADAC 22. L'étude de faisabilité a fait l'objet d'une présentation et a été suivie de préconisations notamment de la réalisation de 2 plateaux. Cet aménagement induit également la refonte de la signalétique du centre.

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à diverses subventions, notamment au titre de la DETR 2018 (Etat) et des amendes de police (conseil départemental).

En conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions correspondantes :

Coût estimatif de l'opération :

Mission	Coût en HT
Plateaux d'entrées	65 045.00 €
Signalisation du périmêtre	16 936.00 €
Refonte signalétique	
Coût du projet HT	81 981.00 €
Coût du projet TTC	98 377.20 €

Partenaire	Coût en HT	Montant sollicité	Obtenu o/n	Part
Etat	DETR	28 693	N	35.00%
Département CA	amendes de police	24 594	N	30.00%
Total subventions		53 287		65.00%
Coût total des travaux		81 981		100.00%
Autofinancement travaux		28 694		35.00%

Madame LE VOGUER propose une zone 30 sur toute l'agglomération. Le Maire lui répond que cela est difficilement envisageable dans la mesure où cette décision doit être corrélée par un aménagement.

Entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une zone 30

SOLLICITE la subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018, du Conseil départemental au titre des amendes de police

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune de Lanvollon s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds.

g-Travaux de construction de vestiaires et d'un dojo : modification en cours d'exécution du lot n°2

VU la délibération en date du 5 mai 2017 portant attribution des marchés de travaux de construction des vestiaires et d'un dojo pour un montant total de 440 623.97 € HT

VU l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

CONSIDERANT que le lot n°2 gros œuvre attribué à la société Le Coq pour un montant initial de 161 904.57 € doit faire l'objet d'une modification pour un montant de 2 637.08 € afin de réaliser un local complémentaire ainsi qu'un bouche-pores

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de modification en cours d'exécution du lot n°2- gros œuvre pour un montant de 2637.08 € HT, ce qui porte le montant du lot à 164 542.65 € HT.

4. Vente de la maison de la rue du Trégor

VU l'avis des domaines en date du 17 décembre 2015

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les conditions dans lesquelles le service des domaines doit être consulté en matière d'aliénation d'un bien immobilier de la commune

CONSIDERANT que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19

CONSIDERANT que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de

plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat

CONSIDERANT que malgré les efforts effectués par la commune, l'étude notariale et maintenant l'étude immobilière, aucun potentiel acquéreur de la maison n'a proposé un prix proche de l'estimation qu'avait effectué le service France Domaine en 2015 à savoir 75 000 €

CONSIDERANT que la situation de la maison à proximité du stationnement du stade de football et des bonbonnes de gaz freine les acquéreurs

CONSIDERANT qu'un acquéreur propose le prix d'achat de 45 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la vente du bien immobilier situé 15 rue du Trégor sur les parcelles B1212 et B410 d'une contenance d'environ 783 m² et sur lesquelles est édifiée une maison d'habitation

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente **DIT** que l'ensemble des frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

5. Vente d'une parcelle rue du Bois du Chat

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les conditions dans lesquelles le service des domaines doit être consulté en matière d'aliénation d'un bien immobilier de la commune

CONSIDERANT que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19

Monsieur le Maire fait part de son souhait de proposer à la vente la parcelle cadastrée située à l'arrière de la caserne de gendarmerie. Il propose de la vendre au prix de 40 € TTC le m².

Monsieur MORVAN pense que la parcelle aurait pu être allotie. Le maire lui répond que l'accès est trop restreint. Les affaires immobilières de la gendarmerie souhaitent qu'aucune construction ne se fasse en limite de propriété avec leur enceinte afin de limiter les possibilités d'accès. La construction se fera donc à trois mètres minimum de cette limite de propriété.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur MORVAN)

AUTORISE la vente de la parcelle cadastrée B 763 au prix de 40 € TTC le m² pour une surface 1574 m²

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente **DIT** que l'ensemble des frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

6. Effacement des réseaux de la rue du Moulin : mise à jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet d'effacement basse tension de la rue du Moulin présenté par le SDE pour un montant de 73 000 €HT.

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au syndicat d'énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 % du coût réel des travaux HT, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier, soit 21 900 € environ.

APPROUVE le projet d'effacement du réseau d'éclairage public de la rue du Moulin présenté par le SDE pour un montant de 27 000 € HT.

Notre commune ayant transféré la compétence de base éclairage public au syndicat d'énergie, ce dernier bénéficiera du FCTVA et la commune lui versera une subvention d'équipement au taux de 60 % du coût réel des travaux HT, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier soit environ 16 200 €.

DECIDE de confier au syndicat départemental d'énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de la rue du Moulin pour un montant estimatif de 9 300 € TTC, conformément au règlement.

Notre commune ayant transféré la compétence au syndicat d'énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalant au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière en vue du câblage du réseau téléphonique de la rue du Moulin pour un montant de 800 €.

DIT que la présente délibération annule et remplace celle en date du 30 juin 2017.

Les travaux devaient démarrer le 9 janvier 2018. Les trottoirs de la rue devraient être intégrés au groupement de commandes de voirie 2018.

7. Informations diverses

- Monsieur LE GOAS fait remarquer le stationnement gênant dans la rue Edouard DUVAL.
- Madame THOMAS et Madame GUYOT s'étonnent du prix si élevé de l'assainissement sur Lanvollon. Elles considèrent que ce prix devrait être justifié auprès des habitants.
- Trésor public

La trésorerie de Châtelaudren ferme le 31 décembre. Deux agents vont intégrer l'équipe de Lanvollon. Un bureau annexe de la mairie leur a été proposé pour y entreposer leurs archives.

• Travaux de la rue de la gare

Les études sont retardées. Le Maire espère la réalisation des études par Leff Armor Communauté d'ici la fin de l'année.

Madame LE VOGUER suggère de refaire le marquage du passage-piéton face au cabinet médical.

Monsieur CONAN pense que si le transfert de la compétence assainissement n'avait pas été effectué, la commune aurait déjà effectué ces travaux.

• Services Techniques

La balayeuse a été livrée et est en service.

Deux agents ont été recrutés. Le premier décembre, Lionel Fleurence a été recruté en tant qu'agent polyvalent des services techniques afin de remplacer Yves Le Guern absent et Arno Jones est recruté à compter du 4 décembre sur le poste vacant des espaces verts.

Les vestiaires des services techniques seront réaménagés en 2018. L'étude sera effectuée à l'aide de l'ergonome du centre de gestion 22.

Cimetière

Le portail du nouveau cimetière a été commandé auprès de l'entreprise Le Bars et AFI va réaliser un portail pour l'école qui sera installé en fin d'année.

Noël

Monsieur SAPIN informe que de nouvelles illuminations de Noël seront installées place du Martray et place du Général De Gaulle.

Le 9 décembre se déroulera la décoration par les enfants du sapin de Noël sur la place du Général de Gaulle et le 13 décembre se déroulera le goûter de Noël des commerçants.

Le dimanche 10 décembre, c'est le Comité d'Animation qui organisera son traditionnel marché de Noël dans la salle polyvalente.

- Le bulletin municipal est en phase de relecture devrait être distribué vers la midécembre.
- Monsieur MORVAN informe que le parking de la rue des Fontaines a servi à entreposer des matériaux. Il considérait l'état du parking des fontaines dans un état déplorable.

Il informe que rue Saint-Vincent une tranchée a été effectuée il y a près d'un an sans être suivi d'une remise en état.

Il fait part de bruits qui circulent sur le commerce local. Le Maire affirme qu'il n'a aucune information officielle.

 Sur demande de Monsieur CONAN, le Maire informe qu'un circuit de trial est aménagé par et pour le club de VTT du Leff sur la parcelle communale située route de Blanchardeau.

Monsieur MORVAN explique qu'il avait envisagé d'utiliser ce terrain pour assurer la continuité piétonne jusqu'à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures et 2 minutes.

P 1 1

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

23 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit

Le vendredi 23 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire

Etaient présents :

Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET adjoints

Monsieur Stéphane GOUTIERS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Monsieur Pierre GLO, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Roselyne DESCAMPS Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.

Monsieur Christian TRILLA est représenté par Monsieur Alain SAPIN

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Martin a été désignée pour remplir cette fonction.

Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour de l'étude par Côtes D'armor Développement d'une commune nouvelle entre les communes de Tressignaux, Pléguien, Tréguidel et Lanvollon.

1. Approbation du procès-verbal en date du 1^{er} décembre 2017

Monsieur CONAN souhaite revenir sur la cession du terrain du lotissement au budget assainissement sur lequel il avait été acheté et le transfert de cette somme à Leff Armor Communauté. Il considère que dans la mesure où les biens appartenant au budget assainissement ne doivent pas être transférés à Leff Armor Communauté, la recette liée à la vente antérieure de ce bien ne devrait pas l'être non plus. Il craint que l'ensemble des terrains aient été transférés.

Le maire lui répond que ce n'est pas le cas et qu'il sollicitera les conseils de la trésorière à ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2017.

2. Vente du local commercial situé 5 rue du commerce

VU l'avis des domaines en date du 17 décembre 2015 ;

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise les conditions dans lesquelles le service des domaines doit être consulté en matière d'aliénation d'un bien immobilier de la commune ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19;

Monsieur SAPIN informe qu'un acquéreur propose la somme de 20 000 € afin d'y installer un atelier de peinture, d'exposition et de rencontres artistiques.

Monsieur CONAN souhaite s'assurer que le fonds de la parcelle a été proposé au commerçant voisin (épicerie).

Monsieur SAPIN a pris contact avec ce propriétaire qui n'a cependant pas donné suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la vente du bien immobilier situé 5 rue du commerce au montant de

20 000 €TTC ;

AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la transaction ;

DIT que les frais d'actes resteront à la charge de l'acquéreur.

3. Finances

a. Subventions 2018

VU la proposition de la commission finances qui s'est réunie le 19 février 2018

Monsieur LACROIX présente les propositions de subventions pour l'année 2018

Il informe que les associations qui n'ont pas fait de demande ne se verront pas attribuer de subvention.

Il explique la diminution de certaines subventions par la baisse des effectifs lanvollonnais auprès de ces associations.

D'autre part il informe que pendant deux ans la commune ne versera pas de subvention à la jeunesse sportive lanvollonnaise du fait de l'investissement conséquent dans la construction des vestiaires.

Il informe de l'augmentation de la subvention au secours catholique et au secours populaire (de $50 \\in a$ $100 \\in chacune$).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE les propositions de subventions pour un montant total de 12 252 €, dont 7000 € pour le CCAS sous condition que ces associations ne bénéficient pas d'une subvention communautaire.

DIT que le tableau d'attribution des subventions restera annexé à la présente.

Monsieur LACROIX présente ensuite la participation au fonctionnement de l'école du Sacré Cœur. Il rappelle que cette participation est régie par le contrat d'association pour les classes de primaire et par une convention pour les classes de maternelle.

La participation est calculée en fonction du nombre d'enfants lanvollonnais scolarisés à l'école du Sacré Cœur soit :

- 14 915.84 € pour les classes maternelles
- 13 293 € pour les classes primaires
- 502.48 € pour le transport et les entrées à la piscine

Soit une participation totale de 28 711.32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la participation 2018 au fonctionnement des écoles du Sacré Cœur.

b. Dépenses d'investissement avant vote du budget

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

CONSIDERANT que jusqu'à l'adoption du budget primitif la commune peut, sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 283 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ciaprès avant le vote du budget primitif 2018 et à les imputer à la section d'investissement du budget principal 2018 de la commune :

Parmi ces dépenses figure l'achat d'une nouvelle chaudière pour l'école.

Monsieur CONAN suggère de déplacer cette chaudière afin de permettre une entrée indépendante pour les logements de l'étage.

Le Maire ne souhaite pas créer cette entrée ni réhabiliter l'étage de l'école car il est opposé à l'installation de locataires dans l'école.

Madame MARTIN précise que les mesures de sécurité désormais exigées ne le permettraient plus.

Monsieur GOUTIERS ajoute que s'il s'agissait d'un logement de fonction de l'éducation nationale, cela ne lui semblerait pas choquant. Le Maire précise qu'il n'existe pas de demande en ce sens.

c. Syndicat départemental d'énergie rénovation de foyers d'éclairage

Objet	Montant en € TTC	Opération
Bâtiments communaux Eclairage public Rénovation espace Locca	2 000 1 300 10 000	opération 12 opération 60 opération 87
Divers travaux	5 000	opération 41
Ecole publique	10 000	opération 162

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de rénovation des foyers d'éclairage FK 142 et FR 040 par le syndicat départemental d'énergie pour un montant estimatif de 1100 euros.

Notre commune ayant transféré la compétence énergie au syndicat celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% soit pour un montant estimatif de 660 €.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auxquels se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de rénovation du foyer d'éclairage R564 par le syndicat départemental

d'énergie pour un montant estimatif de 1060 euros.

Notre commune ayant transféré la compétence énergie au syndicat celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% soit pour un montant estimatif de 636 €.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auxquels se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

d. Indemnité du receveur municipal

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat; VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations
- de conseil, pour l'année 2017.
- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2017
- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Christine DENIS, Receveur municipal,
- lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

e. Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020

Le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha et de Leff Armor Communauté, une enveloppe financière globale d'un montant de 3.217.681 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

Le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités);
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

Il précise que le projet de la commune demeure la construction de vestiaires de football et d'un dojo Le projet n'ayant fait l'objet de modification, la dotation de la commune n'est pas impactée (30309 € affectés au projet de vestiaires).

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal décide de :

APPROUVER, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020

VALIDER, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Leff Armor Communauté, présenté par M. ou Mme le Maire AUTORISER, sur ces bases, M. ou Mme le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

4. GAEC de Kéraziou : avis sur l'extension

Le Maire présente le projet présenté par le GAEC La Ferme de Kéraziou d'extension de ses effectifs porcins suite à l'arrêt du transfert des porcs dans le Morbihan.

L'extension permettra d'accueillir ces porcs. Il informe que ce dossier fait l'objet du 6 février au 9 mars 2018 d'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et informe que le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet et que pour aider chacun à la décision, un dossier a été transmis à chaque élu.

Madame LALLES trouve dommage que les exploitants ne soient pas venus présenter le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

EMET un avis favorable au projet d'extension des effectifs porcins du GAEC La ferme de kéraziou.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE..

5. Travaux de construction de vestiaires et d'un dojo : modification en cours d'exécution du lot n°5

VU la délibération en date du 5 mai 2017 portant attribution des marchés de travaux de construction des vestiaires et d'un dojo pour un montant total de 440 623.97 € HT;

VU l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDERANT que le lot n°5 gros œuvre attribué à la société idéal baies pour un montant initial de 30 006.59 € HT doit faire l'objet d'une modification pour un montant de 1 286.04 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de modification en cours d'exécution du lot n°5- gros œuvre pour un montant de 1286.04 € HT, ce qui porte le montant du lot à 31 292.63 € HT.

Personnel communal : Avancements de grades 2018

Le Maire informe l'assemblée que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux appelé « ratio promu – promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

VU la saisine du l'avis du comité technique paritaire départemental ;

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio
Agent de maitrise	Agent de maitrise ppl	100%
Adjoint ad ppl 2ème	Adjoint ad ppl 1ère	100%
ATSEM ppl 2 ^{ème}	ATSEM ppl 1 ère	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter les ratios ainsi proposés sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.

Création des postes (avancements de grades)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE la création à compter du premier juillet 2018 :

- d'un poste à temps complet au d'agent de maîtrise principal
- d'un poste à temps complet d'un grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- d'un poste à 28h45 mn d'ATSEM principal de 1ère classe
- d'un poste à 21h d'ATSEM principal de 1ère classe

7. Convention d'accompagnement pour la création d'une commune nouvelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Maires de Pléguien, Tressignaux, Tréguidel et luimême souhaitent envisager la possibilité de créer une commune nouvelle entre leurs communes.

Il souhaite proposer au Conseil Municipal la souscription à une convention d'accompagnement dans la démarche avec l'agence Côtes d'Armor Développement. La participation financière de Lanvollon, à hauteur de sa population serait de 2 171.67 €.

Côtes d'Armor Développement est intervenu auprès de Leff Armor Communauté notamment dans le cadre de la fusion et appuie la mise en place de nombreuses communes nouvelles du département.

Monsieur MORVAN se dit viscéralement opposé aux communes nouvelles. Il craint que les petites communes meurent et qu'une commune prenne le dessus sur les autres.

Madame LE VOGUER a peur que cela crée une « autre communauté de communes ».

Monsieur PRIGENT considère que se questionner sur les communes nouvelles est une nécessité. L'étude éclairera les conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur MORVAN)

APPROUVE l'adhésion à une convention d'accompagnement à la création d'une commune nouvelle

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Informations diverses

Un audit a été commandé à l'entreprise SOCOTEC sur la sécurité de l'ensemble des établissements communaux recevant du public et un focus a été effectué sur l'espace Locca qui devra faire l'objet de travaux conséquents pour rester ouvert au public.

L'artificier propose de modifier le tir et la zone de tir du feu d'artifice de la Saint Jean.

Pour un rendu optimal, il serait tiré dans la seconde partie du parc, derrière l'ancien foyer logement.

L'horloge d'éclairage public est en fonctionnement depuis début février. Elle vise à l'harmonisation des périodes d'éclairage par zones.

La direction académique a informé de la création d'une classe bilingue à la rentrée scolaire prochaine sous réserve d'effectifs suffisants. L'école Diwan avait également effectué une demande mais les contraintes logistiques et liées aux bâtiments sont plus lourdes.

Une zone bleue sera instituée au printemps sur la place du Marché au Blé. Cela supposera une amélioration de l'accès au jardin public.

Une visite des vestiaires en cours de construction sera organisée prochainement pour les élus.

Le marché réintègrera la place du Martray dès le 2 mars.

Le tro breizh fera une étape à Lanvollon le jeudi 2 août.

Monsieur le Maire souhaite informer du départ de Monsieur Gaël Arcuset, journaliste à l'écho de l'Armor et de l'Argoat et le félicite pour la qualité de son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 07 mn.



Annexe à la présentation du compte administratif 2017.

Voici quelques éléments d'analyse de notre budget 2017 présentés lors du dernier conseil, à savoir les évolutions des postes et leur comparaison à la même strate départementale (moyenne des communes ayant le même nombre d'habitants).

	2015	2016	2017	2015/2017
VENTES DE PRODUETS	82 849	79.214	90 702	11488
IMPÔTS ET TAXES	1.037 235	1 039 382	1 050 018	10637
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	520 135	482 351	496 945	14594
AUTRES PROD. GESTION COURANTE	84 328	71 576	80 737	9161
PRODUTTS FINANCIERS	0	3	3	0
PRODUTTS EXCEPTIONNELS	71 487	13 596	7 056	6540
ATTENUATION DE CHARGES	31 921	33 729	21.987	-11742
Excédent reporté	0	0	83 160	83160
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 827 955 €	1 719 850 €	1 830 608 €	110758
sans excédent	1827955	1719856	1.747.448	27597

Résultat de fonctionnement

2016:504 928€ / 2017:469 138€

Soit 27% des recettes

Sans l'excédent reporté, il y a eu 27 600€ de recettes supplémentaires, malgré une nouvelle baisse de la DGF de l'état.



Voilà le défi que nous devons relever : réaliser un très bon résultat de fonctionnement avec environ 100 000€ de dotation en moins par rapport à 2013.

		2017				
	1	Montant en € par h	ab pour la strate	de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National		
Charges générales	213	174	171	192		
Charges de personnel	384	301	266	267		
Charges de gestion courante	84	97	113	111		
Charges réelles financières	15	24	22	21		
Charges réelles exceptionnelles	47	3	3	- 1		

Strate de référence Population : 1768

Malgré la forte diminution des charges générales en 3 ans, nous sommes toujours au-dessus des moyennes. Les charges de personnels sont également supérieures, mais la strate départementale a-t-elle plus de 10 ha d'espaces verts à entretenir (3 terrains de foot, les ronds-points, parc, ...), autant de bâtiments communaux et une école (service cantine, garderie) ?

			2017	
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	593	408	413	426
Dotations et participations	281	274	240	204
Ventes et autres produits courants non financiers	96	102	94	100
Produits réels financiers	0	0	0	
Produits réels exceptionnels	3	5	5	1

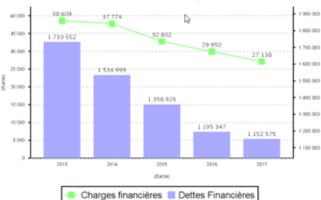
La comparaison est intéressante :

Notre imposition est forte et nous le reconnaissons. Depuis 2014, aucune augmentation des taux n'a été votée. Nos ratios sont dans l'ensemble supérieurs à la strate.

	2015	2016	2017	2016/2017
CHARGES A CARACTERE GENERAL	373 375	334 857	376 935	42078
CHARGES DE PERSONNEL	656 239	674 858	702 635	27777
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	165 343	139 114	149 714	10600
CHARGES FINANCIERES	32 803	29 950	27 138	-2812
CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 974	36 142	105 048	68905
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1298734€	1 214 922 €	1361470€	146548
sans excédent	1290734	1214922	1 278 310	63387

On note près de 64 000€ d'augmentation des dépenses sans l'excédent reporté qui est compris dans les charges exceptionnelles. Les postes qui évoluent le plus sont : l'énergie avec + 6 200€, les divers entretiens avec + 11 000€ (rénovation de l'espace jeux saccagé), les charges de personnels (arrêts de travails, solde des charges engagées pour l'apprentissage).

Évolution des dettes et des charges financières



Fin 2013, nous étions à près de 966€ d'endettement par habitant, actuellement nous sommes à peine à 650€. Pour l'instant, tous les investissements réalisés ont été autofinancés par le bon niveau de résultat de fonctionnement obtenu.

Le premier prêt sera contracté en 2019. Nous nous attacherons à maintenir notre endettement par habitant afin de rester en-deçà de la moyenne départementale.



Comptes administratifs 2017

DÉPENSES D'INVESTISSEM	ENTS
Solde d'exécution d'inv.reporté	0.00
Emprunts auprès d'établ. de crédits Cautions	165 446.62 1 778.28
Divers travaux	28 371.37
Divers travaux de voirie	165 415.63
Ecole publique	21 704.01
Vestiaire Foot + Dojo	229 011.30
Espace ludique	1 760.40
Matériel et bâtiment services techniques	18 141.87
Effacement des réseaux	50 307.40
Travaux église	7 858.99
Mairie	3 134.40
Agrandissement du cimetière	73 759.72
Solde investissements assainissement*	532 929.67
TOTAL DÉPENSES	1 299 619.66

RECETTES D'INVESTISSEMENTS			
Solde exécution d'invest. assainissement*	532 929.67		
Solde d'exécution d'investissement reporté	66 964.57		
Excédent de fonctionnement capitalisé	504 927.77		
FCTVA (remboursement de TVA)	79 422.61		
TLE	14 545.57		
DETR	41 265.00		
Amendes de police			
Cautions, avance et acompte et divers	5 782.94		
Amortissements de subventions d'équip.	21 718.21		
TOTAL RECETTES	1 267 556.34		

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
* : report du budget annexe assainissement	

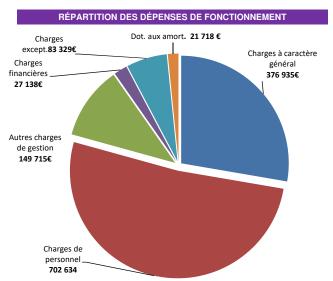
ANALYSE

Le résultat de fonctionnement s'établit à 469 137.45 €. Il est en légère diminution comparé à 2016 (505 K€). Il représente 27% des recettes de notre commune. Ce taux reste excellent.

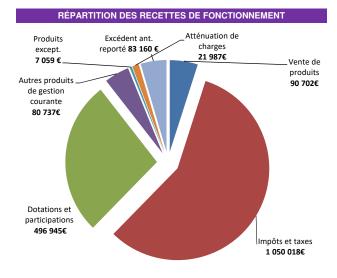
Les charges salariales sont le premier poste de charges de notre commune avec 702 635 € (près de 52% du global). Par habitant, cela représente 382 € contre 302 € pour la moyenne départementale. Les charges à caractère général (28% du total des charges) fluctuent légèrement. Nous retrouvons les postes dits de consommation (énergie, matériels, voiries, ...) pour 39% du total. Les autres charges comme les contrats de prestation, frais de cérémonie, de bulletin, communication repésentent 34%.

En recettes, la part des impôts et taxes correspond à 57% du total des recettes. Ensuite, nous retrouvons les dotations de l'Etat pour 496 945 € (27% du total), qui comprennent les compensations CET/TF/TH, et des dotations diverses.

Comme vous pouvez le constater, malgré la baisse de certaines dotations de l'Etat (- 100 K€ depuis 2013), nous obtenons un résultat très correct pour notre strate communale. La compression des charges engagée depuis 3 ans, mais également le niveau d'imposition le permettent. Nous devons investir ce résultat de façon raisonnée en vue d'améliorer le quotidien des Lanvollonnais.



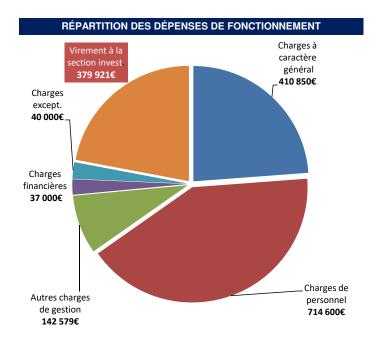
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Charges à caractère général	376 935.20	
Charges de personnel	702 634.68	
Autres charges de gestion courante	149 714.87	
Charges financières	27 138.28	
Charges exceptionnelles	83 329.35	
Dotation aux amortissements	21 718.21	
TOTAL DÉPENSES	1 361 470.59	



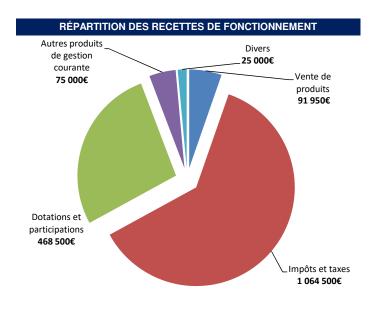
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Vente de produits (redevances, services périscolaires,)	90 701.61	
Impôts et taxes (taxes foncières et habitations,)	1 050 018.21	
Dotations et participations (Etat,)	496 944.77	
Autres produits de gestion courante (locations,)	80 736.79	
Produits exceptionnels et autres	7 059.55	
Atténuation de charges	21 986.66	
Excédent antérieur reporté *	83 160.45	
TOTAL RECETTES	1 830 608.04	
* excédent budget fonct. de l'assainissement		
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	469 137.45	

P16

Budget prévisionnel 2018



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	410 850
Charges de personnel	714 600
Autres charges de gestion courante	142 579
Charges financières	37 000
Charges exceptionnelles y compris dotation amortissements	40 000
Virement à la section investissement	379 921
TOTAL DÉPENSES	1 724 950



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Vente de produits (redevances, services périscolaires,)	91 950
Impôts et taxes (taxes foncières et habitations,)	1 064 500
Dotations et participations (Etat,)	468 500
Autres produits de gestion courante (locations,)	75 000
Atténuation de charges	25 000
TOTAL RECETTES	1 724 950

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS			
Solde d'exécution d'inv.reporté	32 063		
Emprunts auprès d'établ. de crédits Cautions	167 500 2 000		
Espaces ludiques	3 500		
Mairie (divers travaux, normes)	13 940		
Bâtiments communaux	22 502		
Divers travaux dont marge de sécurité	41 711		
Divers travaux de voirie	189 359		
Travaux aménagement de la rue de la Gare	540 000		
Rénocation espace Locca	25 400		
Travaux église	5 000		
Ecole publique (divers matériels)	46 067		
Matériel services techniques	102 660		
Réaménagement vestiaires serv.techniques	25 000		
Terrain de sport : Vestiaire foot +dojo	374 095		
Effacement des réseaux	100 660		
Agrandissement cimetière	34 472		
Centre de secours	101 125		
Stade, fibre optique, éclairage, MOA foyer	22 099		
TOTAL DÉPENSES	1 849 153		

RECETTES D'INVESTISSEME	NTS
Excédent de fonctionnement capitalisé	469 137
Vir. de la section fonctionnement	379 921
FCTVA (remboursement de TVA)	47 000
Taxe d'aménagement	10 000
DETR	96 285
Subvention département	60 309
Subvention autres organisme	25 000
Emprunt vestiaire / Dojo	400 000
Emprunt ligne de crédit temporaire	235 000
Participation communes à la caserne	30 000
Particip. Tréssignaux rue du bois du Chat	8 000
Revente biens immobiliers	58 500
Amortissement de subventions d'équip.	30 000
TOTAL RECETTES	1 849 153

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 0.00

ANALYSE

En 2018 : mise en service des vestiaires et Dojo et démarrage des travaux rue de la Gare. Pour cette dernière, les travaux s'échelonneront du 2ème semestre 2018 au 1er de 2019. En terme de voirie, nous bitumerons le parking rue des Fontaines, le parking à l'arrière des vestiaires et réaliserons divers travaux. Nous consacrerons un budget important aux services techniques : achat d'un nouveau tracteur et réfection des vestiaires suite au conseil d'un ergonome. Nous devons rénover l'espace Locca et le doter du matériel nécessaire pour assurer une meilleure fonctionnalité (tables, vaisselle, four, ...).

En recettes, nous attendons près de 181 000 € de subventions. Nous allons contracter un prêt de 400 000 € (financement vestiaires/Dojo). Une ligne de crédit ou prêt temporaire sera nécessaire pour le démarrage des travaux de la rue de la Gare dans l'attente du financement par le budget de 2019.

TRAVAUX

Travaux en cours et à venir

LA RUE DU BOIS DU CHAT

Les travaux prévus l'an dernier ont été repoussés pour permettre au service de l'eau de la Communauté des communes de remplacer le réseau d'eau potable. Les trottoirs vont être enrobés ainsi que la chaussée mitoyenne en partenariat avec la commune de Tressignaux.

LA RUE DES PRÉS

Les riverains en contre-bas de cette rue ont le désagrément de recevoir dans leur propriété l'eau de pluie qui stagne sur la RD 6. Un réseau d'eaux pluviales va être créé dans le trottoir afin de capter les eaux d'écoulement de la RD. Les bateaux vont être repris et les trottoirs enrobés.

LA RUE DU MOULIN

L'effacement des réseaux est en cours. Les travaux de terrassement sont terminés. La dépose des poteaux et la fin de l'intervention est prévue pour la fin juin. L'aménagement de cette rue (reprise des trottoirs, rétrécissement de la chaussée à partir de la rue de Kérouël jusqu'à la rue Saint-Vincent, végétalisation des abords) sera réalisé après l'intervention de Leff Armor communauté qui doit reprendre les branchements du réseau d'eau potable et les boîtes de branchement d'eaux usées inexistantes à ce jour. Ces travaux sont programmés au dernier trimestre 2018. La bande de roulement sera financée par le département.

LA RUE DE LA GARE

C'est un dossier qui a été retardé par la prise de compétence de l'assainissement par Leff Armor communauté au 1er janvier 2017. Les travaux seront échelonnés sur deux années. Les travaux vont commencer par le remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ils se poursuivront par l'effacement des réseaux. En fonction de l'avancement des travaux, nous commencerons l'aménagement de cette rue en fin d'année.

LE PARKING DES FONTAINES

Ce parking qui a beaucoup souffert durant l'hiver a été décaissé puis empierré. Il va être enrobé et les abords seront végétalisés. Des grilles d'eaux pluviales vont être disposées afin d'évacuer l'eau vers l'exutoire de la rue des Fontaines.

LA RUE PASTEUR



Les riverains de la rue Pasteur constatent la vitesse excessive des voitures et camions notamment depuis l'aménagement de la voie de Tressignaux. Un plateau a été aménagé afin de réduire la vitesse sur cette longue ligne droite. La conception du plateau a été définie en accord avec les services du département. Cette réalisation fait l'objet d'une subvention de 30 % du montant hors taxe dans le cadre des amendes de police.

LE CIMETIÈRE



Les travaux concernant l'extension du cimetière se poursuivent par la pose de bordures. L'allée centrale va être enrobée de couleur beige par un procédé d'hydrodécapage. Les allées secondaires resteront ensablées pour faciliter la pose des caveaux, la végétalisation du pourtour et de l'entrée sera assurée par nos services. Une ouverture dans le mur mitoyen aux deux cimetières a été réalisée en régie.

LE LOTISSEMENT "L'ORÉE DU



L'aménagement du lotissement est en phase de démarrage. L'entreprise SBTP a été retenue pour les travaux de terrassement et les réseaux. En fonction du planning établi, nous espérons livrer les lots à la construction à l'automne prochain. La commercialisation est ouverte, ce lotissement offrira aux futurs propriétaires un magnifique cadre de vie.

LA SÉCURISATION DE L'ÉCOLE



Dans le cadre vigipirate, un portail sécurisé a été installé côté cantine pour éviter toute intrusion dans l'enceinte de l'école. Ce portail a été posé par l'entreprise AFI pour un montant de 10.000 euros subventionné à la hauteur de 1.500 euros par l'Etat.

RÉNOVATION DE LOGEMENT



Un nouveau logement communal a été entièrement rénové : isolation, cloison sèche, électricité, chauffage, sanitaires, carrelage et peinture. Ces travaux ont été réalisés en régie par nos agents communaux. Depuis le début de notre mandat, chaque logement libéré présentant des travaux à effectuer a été rénové par nos soins pour permettre d'accueillir les nouveaux locataires dans les meilleures conditions.

LES ABORDS DU COMPLEXE SPORTIF

La construction des vestiaires de football et du dojo de judo devrait prendre fin pour la fin juin. Les abords du complexe sportif seront à réaliser (accessibilité, enrobé) dans la continuité pour permettre aux associations sportives de disposer de leur nouvelle structure à la rentrée prochaine.



CÉRÉMONIE

Alexis JOUAN lors de la cérémonie d'hommage aux morts pour la France en Indochine



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION DE LANVOLLON

11 NOVEMBRE 1918 – 11 NOVEMBRE 2018 CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Pour les anciens, combattants ou non, les commémorations de notre prime enfance sont des cérémonies solennelles accompagnées d'une certaine tristesse, puisque nous honorons nos morts pour le pays et nos combattants : cinquante Lanvollonnais sont inscrits sur notre monument de la grande guerre. Puis les années passant, elles ne sont plus que solennelles pour être, au fil du temps, de moins en moins suivies.

Les années du centenaire ont redonné aux commémorations du 11 novembre un regain d'intérêt presque inattendu. Nous ne pouvons que nous en réjouir et apprécions à sa juste valeur la présence des enfants des écoles ainsi que l'effort des enseignants.

La célébration du 11 novembre 2018 va avoir un caractère historique si l'on en juge par les manifestations, sous différentes formes, qui sont annoncées sur tout le territoire français.

Nous devons cette volonté d'honorer de façon si grandiose le centenaire de l'armistice :

À nos dirigeants à tous les niveaux.

Aux associations patriotiques et leurs bénévoles. Aux médias qui diffusent largement les informations sur la préparation des différentes manifestations (conférences, films, articles de journaux, etc).

Au fait de constater l'évolution des populations françaises et allemandes qui depuis plusieurs décennies, ont vu leur sentiment de rejet et de haine se transformer en sincère amitié.

À un éloignement de l'Amérique, une situation de guerre au Moyen-Orient. A une Russie hégémonique, un délitement de l'Europe de l'Est. À notre ressenti d'un besoin d'une Europe forte et unie pour éviter ces batailles meurtrières semblables à "CELLE DE LA GRANDE GUERRE". À une recherche de paix.

En répondant présent et en participant d'une façon ou d'une autre à cet appel de nos Édiles, nous montrerons notre union et notre détermination à défendre la paix.

Dans quelques années le 11 novembre regroupera les commémorations patriotiques des différentes guerres ou conflits. Afin de transmettre la mémoire, il est indispensable que cette commémoration perdure, il ne faudrait surtout pas que celle du centenaire de la victoire de 1918 ressemble à un dernier « baroud d'honneur ».

Alexis Jouan, Président honoraire – Richard Coatanroch, Président

Cérémonie du 73e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 à la stèle Charles Guillou



Chorale des Gais Lurons lors de la Cérémonie du 73e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 à la stèle Charles Guillou



Cérémonie commémorative de la. « journée des déportés »



Cérémonie d'hommage aux morts pour la France en Indochine



cérémonie du souvenir en hommage aux anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc



ACTUALITÉS

DÉPART À LA RETRAITE de Denis Le Pessot

Le mercredi 6 juin, le maire et président du SIRESCOL, Arsène NICOLAZIC, a remercié Monsieur Denis Le Pessot de ses bons services au sein de la collectivité en présence de ses collègues et élus.

Il a retracé son parcours professionnel et notamment les 32 années passées à la restauration collective de Lanvollon. Denis a été scolarisé à Lanvollon et dès l'âge de 14 ans, en 1972, il a suivi pendant 2 années une formation à l'école de cuisine de Plésidy. A la sortie de l'apprentissage, il va faire des saisons à Carantec puis à Carnac. Le 4 mai 1976, à l'âge de 18 ans, Denis est incorporé à Toulon dans la marine nationale. Il va naviguer sur Le Sufresne, une frégate lance missiles pendant 3 ans et sillonné ainsi les pays du Sud. A son retour sur terre, il est embauché au restaurant Le Goudelinais et y travaillera en qualité de cuisinier pendant 5 ans. Il va ensuite exercer ses talents de cuisinier dans 2 établissement de Lanvollon, l'Hôtel de la Gare puis Le Bretagne. En mai 1986, Denis est appelé pour effectuer un remplacement à la cuisine du Foyer Logement et engagé définitivement le 16 juillet 1986 en qualité d'agent technique principal



au CCAS de Lanvollon. Au 1er janvier 2000, la commune devient son employeur et à la création du SIRECOL, le 1er septembre 2005, Denis est nommé agent technique en chef du syndicat. Il va effectuer le reste de sa carrière dans cette collectivité et fera valoir ses droits à la retraite à 60 ans, bénéficiant d'une carrière longue. Son métier a évolué à l'occasion des changements des prises de compétence de la structure. A ses débuts au Foyer Logement sous la responsabilité du CCAS, la cuisine s'approvisionnait localement pour la préparation de 80 repas par jour pour les résidents. Puis la charge est montée progressivement avec la desserte des repas pour l'école publique et ensuite de l'école du Sacré Cœur et le Collège Notre

Dame de Lanvollon. C'était le directeur du Foyer Logement qui assurait la commande des denrées et la proposition hebdomadaire des menus.

A la création du SIRESCOL, Claude Le Guillerm va être nommé responsable de l'équipe de cuisine qui compte 7 agents et prendre en charge la gestion des commandes et de la carte des menus. Aujourd'hui, 1200 repas par jour sont préparés pour assurer la commande auprès des collectivités et des écoles desservies par le SIRESCOL.

C'est au Foyer Logement que Denis a connu son épouse Chantal qui travaillait avec lui aux cuisines. De leur union est née Mélanie le 15 août 1993.

Denis se plaisait au travail et au sein d'une bonne équipe où l'ambiance est agréable.

Il aimait le contact avec les résidents qui pour certains connaissaient ses parents.

Le Président a souhaité en son nom et celui des membres du syndicat de restauration une longue et agréable retraite.

Il lui a remis une carte cadeau pour un séjour à Ploumanac'h et un bouquet de fleurs à son épouse. Ses collègues de la cuisine centrale a offert à Denis et son épouse Chantal un vol en avion bimoteur.

REMISE DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE

à Madame Odile DENIZE

Le jour de la fête des mères, Arsène NICOLAZIC, s'est rendu à la maison de retraite pour remettre à Madame Odile Denize la médaille de la famille française.

En présence de sa famille et d'élus du CCAS, le maire a retracé son parcours de vie.

Madame DENIZE est née à La Chapelle Neuve le 24 juillet 1937. Elle est l'aînée de 3 enfants. Son père est mobilisé en 1939. Arrêté par les allemands, il est transféré en Allemagne. Elle n'a que 2 ans au moment de son arrestation. Six ans plus tard, en 1945, la jeune Odile qui est âgée de 8 ans, fait la connaissance de son père à sa descente du train à Plougonver. Bien entendu, elle ne le reconnaît pas. Elle obtient son Certificat d'Etudes Primaires en 1952, avec une mention en français. Zéro faute en dictée. Son souhait était de devenir couturière mais les moyens financiers de la famille ne lui permettent pas de suivre la formation. Madame DENIZE va être employée pour faire des ménages et travailler dans les fermes. Elle se rend à de nombreuses reprises à Jersey entre 1956 et 1957 pour faire les saisons et y rencontre Hubert son futur mari. Son père décède en 1957, et en remerciement de son implication dans son travail, son patron lui offre le billet d'avion (aller-retour) pour assister aux obsèques de son papa.

Madame DENIZE donnera naissance à 6 enfants :

- Gildas le 27 mars 1955,
- Jean-Paul le 16 septembre 1958,
- Michèle le 30 octobre 1959,
- Alain le 19 septembre 1960,
- Claude le 6 décembre 1962,
- Jacques le 27 octobre 1969.

A l'époque de leurs 4 premiers enfants, le couple habite près de Fontainebleau où ils travaillent dans une grosse ferme. Madame DENIZE conduit un GMC pour ramasser les

cailloux. En 1962, la famille vient habiter à Plouha dans une maison sans confort.

En 1968, le couple décide de construire euxmême leur maison, aidé par des amis.

Madame DENIZE travaille comme un homme et fait des allers et retours en Mobylette pour amener les enfants sur le chantier.

C'est à cette période que Madame DENIZE connaît sa première épreuve avec la disparition de son p'tit Claude à l'âge de 5 ans.

En 1995, Elle épouse en seconde noce, Monsieur Louis DENIZE et viendra s'établir à Lanvollon, 1 impasse Pierre Coiquaud.

Madame DENIZE a eu 13 petits-enfants et 7 arrières-petits-enfants.



Les épreuves ne l'auront pas épargnée, elle a perdu 2 maris, 2 enfants et 2 petits-enfants. Toute sa vie, Madame DENIZE aura fait preuve de dévouement, de courage et d'abnégation et aussi de ses qualités de mère qui a toujours affronté

l'adversité sans jamais se plaindre.

Madame DENIZE est aujourd'hui résidente d'An Héol et est très appréciée pour sa discrétion et sa gentillesse.

Le maire a adressé à Madame DENIZE, en son nom et celui du conseil municipal, toute leur reconnaissance pour cette vie exemplaire et lui a remis la médaille de la Famille, le diplôme qui l'accompagne et un bouquet de fleurs.

20

LES FRÈRES NICOLAS : L'ESPRIT D'ENTREPRISE



Nous avons rencontré François NICOLAS qui a retracé le parcours professionnel qu'il a mené avec son frère Bernard.

Ils sont issus d'une vieille famille de menuisiers, originaire de Gommenec'h. L'arrière- grand-père Yves Nicolas né en 1848 exerçait déjà le métier de menuisier.

Cette entreprise familiale s'est agrandie, modernisée et ouverte vers l'extérieur au fil des décennies pour s'interrompre en 1998 après la vente de celle-ci aux frères Ballay qui ont conservé l'entité « NICOLAS. ETS ».

Reprenons la chronologie de l'évolution de cette épopée familiale.

À la fin du 19ème siècle, l'entreprise du père est transférée à Goudelin.

Après la réussite à l'examen du B.E.P.C à Quimper, François a suivi l'apprentissage en menuiserie au sein de l'entreprise familiale en alternance avec les périodes de cours à la chambre des métiers. Il obtient ainsi un C.A.P de menuisier et ébéniste. Bernard a suivi le même cursus.

Les deux frères reprennent l'activité de leur père Antoine et pendant 13 années ils travaillent dans l'entreprise familiale.

Un travail diversifié, allant du berceau du bébé au cercueil de la grand-mère en passant par tous les meubles utiles dans une maison.

Un courant de modernisme dynamise la région par la spécialisation sous l'influence de la J.A.C (Jeunesses Agricole Catholique) qui a insufflé le désir d'évolution. A l'occasion de la parution de nos prochains bulletins d'information, la commission communication souhaite mettre à l'honneur les Lanvollonnaise(es) qui ont œuvré pour notre commune.

C'était l'heure des choix pour les frères NICOLAS : se positionner dans le domaine du meuble ou dans celui de la menuiserie.

Ce choix a été facilité par le conseil d'un représentant en bois et de leur visite dans une usine de fabrication industrielle à Quimper.

En 1964, les deux frères optent pour la menuiserie avec l'aide précieuse d'un collaborateur efficace et compétent, Bernard CORSON qui les accompagnera pendant 34 ans en qualité de responsable et sera l'un des piliers de l'entreprise. Ils acquièrent un bâtiment de 350m² qui va se révéler trop exigu pour répondre à la demande toujours croissante.

La décision de bâtir une nouvelle unité de production est actée et devant l'impossibilité de trouver un terrain à Goudelin, les frères NICOLAS vont répondre favorablement à la proposition du maire de l'époque, Monsieur Séité.

C'est un bâtiment de 1000m² qui sort de terre et l'effectif passe de 3 à 8 salariés.

Dès leur arrivée à Lanvollon, ils s'équipent d'une menuiserie de 36 mm en bois.

L'apparition sur le marché d'ouvertures isolantes en double vitrage va modifier l'outillage de 36mm à 46mm amenant d'autres exigences telles que l'étanchéité à l'eau, à l'air et au vent.

Ces changements vont nécessiter de lourds investissements pour la fabrication des fenêtres. D'autres matériaux font leur apparition tels que le P.V.C et l'alu. Il faut à nouveau répondre à cette demande. Une décision d'importance les amène à la création de l'enseigne « NICOLAS Alu Plast » en 1983.

Cette unité est génératrice d'emplois et l'effectif global passe de 50 à 80 salariés.

Une rencontre avec deux jeunes faisant une étude de marché sur la création d'unité de vitrage dans la région interpelle les frères NICOLAS sur l'opportunité d'un tel équipement à Lanvollon.

Pour faire face aux gros problèmes de livraison que connaît l'entreprise, les frères NICOLAS adhèrent au projet d'une nouvelle structure dans notre commune, ainsi Vitro Technique voit le jour et compte actuellement 60 salariés.

Toujours dans cette dynamique d'entreprendre et à la faveur d'un voyage dans les pays nordiques, les frères NICOLAS se lancent dans un nouveau défi, la construction de maisons en bois.

La société Bâti Ouest est créée et une centaine de maisons sont construites dont une dizaine à Lanvollon.

Autre concrétisation, « les Fermetures NICOLAS », entreprise spécialisée dans les fermetures volets à l'américaine, installée sur la zone de Kercadiou. Cette entreprise engagera 25 nouveaux salariés. C'est un total de 140 emplois qui sont ainsi créés au cours de leur 30 ans d'activité.

Comme le souligne François NICOLAS avec modestie : « le développement a été facilité par le contexte plus facile qu'actuellement. La période était plus prospère et répondait aux souhaits et besoins de la population ».

Parallèlement à son activité professionnelle, François NICOLAS s'est investi dans la vie municipale.

Entré au conseiller municipal en 1971, il restera élu pendant 30 ans et effectuera deux mandats d'adjoint, un mandat de maire de 1989 à 1995 et est depuis nommé maire honoraire.

Mais sa plus grande fierté, c'est la distinction qui lui a été remise par le Président de la chambre de commerce au nom du Ministre de l'Intérieur en 1995.

François NICOLAS a été élevé au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite à la demande de Charles JOSSELIN.

La commune remercie François et Bernard NICOLAS pour leur investissement dans l'économie locale.

THÉ DANSANT

Le temps était maussade dehors mais dans la salle Armor-Argoat Jérôme et Gisèle Galdy ont ensoleillé l'après-midi de la centaine de personnes venue danser.

Pendant 3 heures 30 le couple a joué et chanté de très nombreux tubes pour le plaisir de tous, le répertoire allait de la valse, au tango, au madison, ainsi que quelques tubes nostalgiques des

Cette année, Sandrine NIVET avait placé le thé dansant sous le thème des tropiques.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Compte-rendu du Conseil Municipal

DU 9 DÉCEMBRE 2017

Etaient présents : Henry Clément, Delbos Elouan

Excusée : Pinard Marie

La tempête Ana et l'hommage national à Johnny Hallyday ont eu raison de l'enthousiasme de la troupe. Le conseil s'est malgré tout réuni pour aborder des domaines quotidiens de la vie des Lanvollonnais. Les conseillers ont découvert comment la mairie gère l'aménagement du territoire et le service d'eau courante à travers un réseau d'eau potable.

Ils proposent de lancer au printemps une opération « jardin public propre »,

PARC DE LA MAIRIE

Samedi matin 2 juin 2018, les membres du Conseil municipal des enfants, Axel, Sterenn, Clément, Nolan, Elouan étaient fiers d'accueillir les élus de la commune et leurs parents pour montrer leur réalisation. Au dernier conseil municipal, ils avaient obtenu le vote en faveur de ce projet de sensibilisation de la population : faire prendre conscience que le parc doit rester propre car c'est un héritage naturel qu'il faudra transmettre, respecter les lieux et utiliser pour cela les poubelles mises à disposition.

Ces enfants espèrent que les promeneurs auront à cœur de préserver l'environnement et la beauté des lieux pour le bien de tous.

Dans ce but les panneaux avec des textes explicatifs sont mis aux entrées du parc, des panneaux avec dessins à l'intérieur. Un parcours à découvrir dans le parc de la mairie qui rappelle à chacun sa responsabilité.

Ce projet mené par Patricia Martin, adjointe, et André Fichant, membre du Forum Citoyen Leff Ar Mor, s'inscrit dans la semaine européenne du développement durable.

Compte-rendu du Conseil Municipal

DU 17 FÉVRIER 2018

Etaient présents : Delbos Elouan, Deschodt Nolan, Henry Clément, Martinet Axel, Pinard Marie

A l'ordre du jour figure la mise en place de l'opération « Nettoyage » . C'est un projet des jeunes conseillers qui s'inquiètent de la prolifération des déchets dans le parc public. Pour les aider dans l'élaboration du projet, ils ont fait appel à Monsieur André Fichant et M. Alain Collet du Forum Citoyen de Leff Armor Communauté, qui travaillent pour leur part au sein du groupe environnement.

Les conseillers ont expliqué leurs préoccupations et ont fait le constat de la dégradation de l'espace public. Ils ont commencé à une réflexion sur les conséquences de cette prolifération de déchets.

L'opération sera menée pendant le printemps et se terminera le 2 juin , lors de la semaine du développement durable organisée par le Forum Citoyen.





LES ÉCOLES



ECOLE YVES JOUAN

Septembre 2018 : ouverture d'une filière bilingue breton – français à l'école Yves JOUAN

Le 22 février, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a décidé d'ouvrir une filière bilingue à l'école publique à la prochaine rentrée. En septembre, l'ouverture de cette filière débutera par la mise en place d'une classe maternelle, avant son déploiement les années suivantes dans les niveaux supérieurs, au fur et à mesure de l'avancement des élèves (CP en 2019, CE1 e 2020 ...).

La poursuite bilingue en collège sera également lancée à Plouha dès la rentrée de septembre et cette nouvelle filière à Lanvollon fait suite à la volonté du rectorat de renforcer les pôles bilingues breton — français du 2nd degré, afin d'assurer une continuité pédagogique de la maternelle au lycée.

Pour l'année 2018, ce sont donc les enfants nés en 2016, 2015, 2014 et 2013, habitant à Lanvollon ou dans les communes environnantes qui seront concernés et les inscriptions se font en mairie de Lanvollon.

Une politique partagée par l'Etat et la région Bretagne

Ce dossier, mené conjointement par la mairie, l'Education Nationale et l'Office public de la langue bretonne (OPLB), s'inscrit dans le cadre de la Loi de refondation de l'école de 2013 qui dispose que l'enseignement des langues régionales doit être « favorisé et que l'enseignement bilingue français — langue régionale est encouragé dès la maternelle ». Par ailleurs, la convention spécifique signée entre l'Etat et la Région Bretagne pour la période 2015-2020 permet d'aller plus loin dans l'affirmation de cet engagement partagé puisque « l'Etat s'engage sur la durée de la convention à tout mettre en

ceuvre pour ouvrir de nouveaux sites bilingues », en précisant qu'« afin de permettre ce développement dynamique, il convient d'encourager son offre vers les zones actuellement non couvertes ». Pour accompagner ce développement, le nombre de postes offerts au concours d'enseignant bilingue est passé dans l'Académie de Rennes de 11% à 16%. Le breton est désormais la langue la plus pourvue en nombre de postes, devant le corse ou le basque. Quant aux enseignants actuellement en poste monolingue, et qui souhaitent se former à la langue pour passer en filière bilingue, ils bénéficient d'aides financières de la Région, et une attention particulière est portée à ces demandes de congé formation par l'Education Nationale.

Fonctionnement et avantages de l'enseignement bilingue

L'enseignement bilingue à l'école publique suit les programmes officiels de l'Education Nationale et est basé sur la parité horaire : l'emploi du temps est le même qu'en filière monolingue mais la moitié du temps en classe se déroule en breton et l'autre moitié en français. Les évaluations faites par l'Education Nationale montrent que les élèves provenant de ces filières ont des résultats équivalents en français.

Ces filières sont ouvertes à tous. La plupart des élèves sont issus de familles qui ne pratiquent pas la langue bretonne, et sont parfois originaires d'autres régions ou même d'autres pays.

L'école assure la transmission de cette deuxième langue, partie intégrante de notre patrimoine collectif, et le bilinguisme précoce, favorisé par la pratique quotidienne des deux langues donne des atouts précieux aux enfants : ouverture culturelle, apprentissage facilité des langues étrangères, développement des capacités dans les domaines scientifique et artistique, renforcement de l'apprentissage de la langue maternelle, plus grande compétence à conserver ses compétences mentales à un âge avancé.

Enfin, le taux de réussite aux examens pour les élèves provenant de ces filières est excellent et la maîtrise du breton est devenue un atout dans le monde professionnel (1400 postes de travail).

Pratique

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser à la mairie au 02.96.70.00.28 ou à l'OPLB, auprès de M. Guillaume Morin : 02 96 37 50 24, ofis22@opab.bzh

Rencontre

Les élèves des classes de moyenne et grande section de l'école publique Yves Jouan ont rencontré un écrivain : Céline Lamour Crochet en janvier et février 2018. Celle-ci a expliqué son métier et répondu aux questions sur la fabrication d'un livre. Lors des trois séances financées par l'Amicale laïque, les enfants ont à leur tour créé un livre et illustré celui-ci. Ce projet d'écriture est la suite d'un album de Céline Lamour crochet «La petite fille en pain d'épice» qui avait remporté le 1er prix du salon du livre de Lanvollon. Ce travail de longue haleine d'écriture et d'illustration a été mené jusqu'à l'édition de leur livre.







LES ÉCOLES

ECOLE DU SACRÉ-COEUR



Durant ce second trimestre, la parole a été particulièrement donnée aux élèves durant des conseils mensuels où des représentants d'élèves, élus pour une période, transmettent leurs idées et leurs difficultés afin que chaque membre de la communauté éducative travaille sur ces sujets.

Ces premiers conseils d'élèves nous ont permis de mettre en place une nouvelle organisation sur la cour de récréation qui est acceptée et respectée par tous. Ils nous ont permis aussi de commencer un travail sur une nouvelle organisation de la cantine qui conviendra à chacun puisqu'elle a été discutée par tous les membres de la communauté éducative (parents, Ogec, enseignants, personnels de cantine et enfants).

Toutes ces actions enrichissent bien entendu notre projet d'école sur l'estime de soi puisque dans le cadre de ce projet, nous souhaitons que la parole soit donnée à tous les membres intervenants à l'école, parents, enfant et personnel.

Dans notre école, les enseignants en retraite continuent à participer à la vie de notre école et viennent, par exemple, faire lire les CP et CE1 deux fois par semaine en groupe de 2 ou de 3.

gagné. Ils ont fait et partagé la galette des rois avec les autres classes.

Pour le carnaval selon la tradition, les grands de CM2 ont accueilli les élèves de maternelles et leur ont offert le goûter.

Les élèves de CP/CE1 ont reçu «monde et nature» et ont ainsi finalisé un travail sur le vivant.

Ils commencent maintenant un élevage d'escargots dont nous vous donnerons des nouvelles dans le prochain article.

Les maternelles ont reçu la compagnie de théâtre des «Trois chardons» pour regarder le spectacle du «Bel oiseau».

Les élèves de CM2 sont allés au Petit écho de la mode à Châtelaudren afin d'apprendre à écrire des programmes informatiques.







COLLÈGE NOTRE DAME



Travail de mémoire

Arnaud Jaffrelot et Didier Dudal de l'association Mémoire Patriotique Armoricaine ont rencontré les élèves de quatrième du collège Notre-Dame de Lanvollon afin qu'ils participent au projet communautaire de commémoration du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale.

Par l'intermédiaire du site du Centre généalogique des Côtes d'Armor qu'ils leur ont présenté, les élèves vont pouvoir consulter les fiches militaires de leurs arrières-arrières grands-pères, s'intéresser, questionner leurs proches afin de mettre à l'honneur dans un devoir de mémoire ces Poilus de la Grande Guerre dans le cadre des expositions et conférences prévues par Leff Armor Communauté en fin d'année.



M. Dudal à gauche, M. Jaffrelot à droite

Les 5^{èmes} à la découverte du sucre caché

Dans le cadre du programme de SVT, les 3 classes de 5èmes du collège Notre Dame de Lanvollon sont allés au cinéma de Guingamp, ce vendredi, voir le film documentaire Sugarland.

Ils ont pu ainsi prendre conscience de la présence de sucres cachés dans la nourriture de consommation courante et d'en découvrir les conséquences possibles sur la santé.



Les 3° entrent dans la danse



Les élèves de la classe de 3eA participent à un cycle de danse sur le thème de «La danse macabre». Proposé par Leff Armor Communauté, l'encadrement du projet est assuré par Émilie danseuse professionnelle Dhumerelle, chorégraphe de la compagnie Légendanse et Guillaume Perrault, professeur d'EPS. Pour s'imprégner des lieux et afin de mieux comprendre le message philosophique et spirituel qui se cache au travers de la fresque macabre peinte en ce haut lieu de culte et patrimoine breton, les collégiens ont d'abord visité la chapelle de Kermaria, à Plouha. Puis huit séances ont été programmées dans leur cycle d'EPS. Ils se produiront à l'occasion de la Journée des Passions dans la chapelle du collège au mois de mai.

Les élèves ont visité la chapelle de Kermaria et découvert la magnifique fresque de la « Danse macabre ».

Voyage au ski des 6e



56 élèves de sixième du collège Notre-Dame de Lanvollon ont participé à un séjour au ski dans le Beaufortain (département de la Savoie). 6 enseignants les ont accompagnés. Le groupe était hébergé au chalet Le Chornais, géré par la fédération des œuvres laïques. Les élèves ont skié 5 demi-journées au cours de leur séjour et ont également visité une ferme traditionnelle de la vallée. Ils ont pu y acheter du fromage de Beaufort. Les jeunes Lanvollonnais ont bénéficié d'un enneigement exceptionnel cette saison. Ils ont enfin connu les joies du voyage en TGV au départ de Saint Brieuc, ce qui fut une découverte pour beaucoup d'enfants.

Théâtre au collège



Chaque année, les professeurs de français proposent à leurs élèves de jouer des scènes de théâtre devant leurs camarades avec costumes et accessoires.

Des sorties théâtre sont également organisées. Cette ouverture au spectacle vivant est l'occasion d'appréhender les textes étudiés en classe d'une manière plus riche et concrète.

Cette année, les élèves de 4ème et 3ème assisteront à la représentation de Cyrano de Bergerac donnée par la compagnie Le grenier de Babouchka à Plouha, le vendredi 1er juin 2018, salle de l'Hermine.

Les 4A jouent Le Cid de Corneille Les 6A dans Le Médecin malgré lui de Molière.

Remise des diplomes 3e



Journée d'intégration des sicièmes

RÉSIDENCE AN HÉOL



Quelques temps forts dans la vie de la résidence



Des professionnels aux petits soins

Sarah Le Digarcher et Méliça Blume, aides-soignantes à la Résidence An Héol, ont organisé une surprise pour les résidents en venant travailler accompagnées de leurs animaux (poules, cochons d'inde et chèvres naines), ceci pour le plus grand plaisir des résidents.





Magaly Salza , paysanne herboriste à Ploëzal est venue faire une animation sur les herbes vagabondes. Les résidents ont pu goûter différents sirops de menthe, de sureau ... Il y avait aussi des fleurs séchées, des fleurs fraîches que l'on peut consommer. Cette animation était faite dans le cadre de la semaine du goût. Un bon exercice pour réveiller l'odorat et les papilles des résidents.



Spectacle de Noël.

Mardi 26 décembre, Manuel Morin est venu présenter son spectacle « La grande aventure de Noël «. En tournée en Bretagne, le comédien propose aux personnes âgées une

> histoire de Noël d'hier à aujourd'hui. Un spectacle inter-actif qui a été apprécié par les résidents.





La crèche vivante.

Les enfants de la catéchèse de Lanvollon Goudelin sont venus présenter leur spectacle de Noël aux résidents d An Heol. Les enfants costumés ont reconstitué plusieurs tableaux de la vie de Jésus



tout en chantant des chants de Noël. A la fin du spectacle les enfants ont partagé le goût<mark>er</mark> avec les résidents.



Piscine







Les séances ont lieu tous les deux mois à St Quay Portrieux au cinéma Arletty. Le nouveau minibus permet à tous les résidents de profiter de ce moment de détente



Des familles bénévoles investies pour le bien-être des résidents



Lecture de nouvelles.

Une fois par mois, Mme Cariou se rend à la Résidence pour lire des nouvelles aux résidents. Ainsi pendant une heure Mme Cariou fait la lecture à des gens très attentionnés qui apprécient ce moment de calme et de sérénité.



Karaoké avec La famille





RÉSIDENCE HENRI-TERRET

5^{ème} anniversaire du Foyer de Vie "Résidence Henri-Terret"

Cinq ans déjà que la Résidence Henri Terret a ouvert ses portes pour accueillir, 30 personnes, en hébergement et 3 personnes en accueil de jour, pour certains, anciens patients de la Fondation Bon Sauveur...



Participation au Festival Marionnet'lc 2017 Binic

5 ans que le vie en collectivité s'est organisée dans ce foyer de vie, car oui, on vit au foyer, on vit en prenant soin de l'individualité et de la personnalité de chacun et on vit en s'intégrant dans la vie communale et c'est une gageure que de pouvoir allier vie collective et vie personnelle, et je tiens à remercier tout particulièrement tous les professionnels, quels qu'ils soient, pour leur patience, leur motivation, leur implication. Ce sont eux qui ont permis que d'anciens patients, hospitalisés pendant de nombreuses années, puissent vivre une vie se rapprochant au plus près des normes sociétales et mieux encore s'épanouir dans la réalisation d'eux-mêmes et de petits chefs d'œuvre.

Ces chefs-d'œuvre, vous les verrez sur les murs du foyer et vous verrez également comment ils ont pu participer à de nombreux projets développant leur citoyenneté. Je vous invite à voir, également, dans l'espace créatif, le montage vidéo retraçant les événements qui ont ponctué ces 5 années :

- 2013 Inauguration
- 2015 Trail
- 2016 Partenariat avec l'école maternelle et primaire de Goudelin
- 2017 Bénévolat lors du Festival Marionnet'Ic à Binic

Et puis, il y a les moments forts de la vie de l'équipe de professionnels qui sont autant d'étapes qui font avancer la réflexion, émerger des projets, et améliorer l'accompagnement au quotidien. L'accompagnement au quotidien qui, si banal puisse être, est la base de la relation qui se tisse entre les résidents et les professionnels et donc prend toute son importance dans l'accompagnement et l'aide au développement de l'autonomie de chacun.

Ces moments, ce sont l'évaluation interne, moment où l'équipe se questionne sur ces pratiques. Elle a eu lieu en 2017 sur un mode participatif qui a permis à chaque professionnel de s'exprimer. Elle a servi de base à l'évaluation externe...

Et puis l'évaluation externe pendant laquelle des évaluateurs extérieurs viennent vérifier que tous les outils dont disposent les établissements sont bien mis en place (contrat de séjour, projet personnalisé, projet d'établissement... et que l'accompagnement répond à des critères de qualité : individualisation, personnalisation, respect des droits des résidents, respect des recommandations de bonnes pratiques



Partenariat avec l'Ecole de Goudelin 2016

professionnelles... Elle a eu lieu fin 2018, elle est très positive et nous encourage à continuer dans ce sens, et surtout, ne rien lâcher!!!

Mais elle nous fait également des recommandations qui sont surtout liées à la cohérence entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social et nous y travaillons d'arrachepied de manière à répondre de façon globale aux besoins et attentes des résidents que nous accompagnons.

Et puis il y a le projet d'établissement, celui qui dirige nos actions et motive notre implication, il est en réécriture depuis début 2018, et encore une fois, c'est une démarche participative et croyez-moi, très constructive tant elle permet de nous questionner encore et encore pour

Mission

La Résidence Henri Terret est un foyer de vie développant :

- l'autonomie des personnes accueillies (porteuses d'un handicap psychique),
- leur participation citoyenne, l'intégration au sein de la commune de Lanvollon,
- l'inclusion dans tous les domaines (sport, art, bénévolat ,etc.) assurant un suivi médical dans le cadre des médecins libéraux et locaux et des psychiatres du Centre Médico-Psychologique de la Fondation Bon Sauveur.

Les professionnels travaillent au maintien des liens familiaux ou amicaux et élaborent pour t avec chacun un projet personnalisé revu chaque année. Ils organisent des séjours de vacances pour les résidents qui ne souhaitent pas partir avec les organismes agréés ou qui n'en ont pas les moyens, et des activités à la journée, sportives, récréatives profitant des tous les dispositifs de droit commun.Le foyer Accueille 30 résidents en hébergement et 3 en accueil de jour accompagnés par 25 professionnels et une infirmière détachée du Centre Médico-Psychologique à raison de 1.5 jours par semaine.

Un peu plus de 50 % des résidents sont issus d'établissements ou services de la Fondation Bon Sauveur et viennent principalement du département des Côtes d'Armor.

améliorer toujours plus, l'accompagnement que nous souhaitons le plus adapté aux résidents.

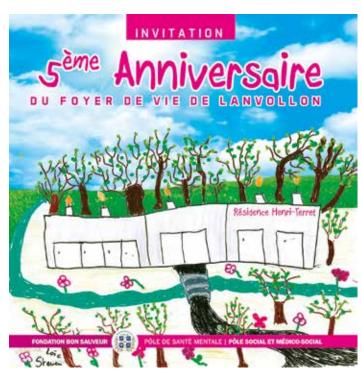
L'intégration au sein du foyer n'est pas un vain mot, c'est une réalité : un simple exemple, un résident qui participe en tant que bénévole à la Banque Alimentaire à Guingamp...

Et puis, nous ne serions rien sans les services supports de la Fondation Bon Sauveur qui au quotidien nous aide dans la gestion administrative et financière, la gestion des ressources humaines, l'entretien et le maintien de la sécurité du foyer et a mis à notre disposition une infirmière qui nous est refusée par notre financeur et dont nous ne pourrions nous passer. Je n'oublie pas le service communication qui a permis de transformer une œuvre des résidents en une superbe carte d'invitation....

J'en terminerai en vous exprimant le plaisir que j'ai à assumer ma mission de responsable dans ce contexte favorable représenté par une belle équipe de professionnels motivés, et des résidents extra-ordinaires

Sans oublier, bien sûr, de souhaiter un excellent anniversaire à la Résidence...

Carole Brassac Responsable du Foyer de Vie



Le Foyer de Vie de Lanvollon « Résidence Henri-Terret »



Le Foyer de Vie de Lanvollon accueille, en résidence, des usagers avec handicap psychique stabilisé. Ces habitants bénéficient d'une autonomie suffisante pour participer à des occupations quotidiennes (ludiques, éducatives, créatives, culturelles) et d'une capacité à s'ouvrir socialement à la vie locale.

Missions

Le Foyer de Vie a pour vocation :

- de favoriser les conditions d'un lieu d'habitation comme un domicile à part entière, un « chez soi » pour chacun (accès privatif aux chambres, respect de l'intimité, choix personnel des temps collectifs partagés...);
- de favoriser le bien-être des habitants par un environnement favorable (aménagements des abords extérieurs, parc paysager);
- d'intégrer le projet comme partie prenante à la vie locale (concepts de quartier, de passerelle piétonnière, ouverture au public du parc, de participation à la vie associative...).

Equipe (2017): 24 professionnels

- 3 Educateurs spécialisés
- 1 Moniteur éducateur
- 0,20 Psychologue
- 10 Aides Médico-Psychologiques
- 4 Surveillants de nuit
- 3 Agents des services logistiques,
- 1 Secrétaire
- 1 Responsable de structure



Capacité

- 33 places (dont 3 à la journée)
- Admission sur orientation de la CDAPH Année de création
- Autorisation de création en date du 3 avril 2009
- Ouverture : Avril 2013

Budget / financement

Conseil Général

 accueil à temps plein : 1 546 044 €
 accueil de jour : 67 949 €
 Projet mené en partenariat avec la Communauté de Communes
 Lanvollon-Plouha et la Ville de Lanvollon

Coordonnées

Foyer de Vie « Résidence Henri -Terret » 10 bis rue des Fontaines 22290 Lanvollon Tél. 02 96 77 27 87

Fax 02 96 77 27 88

cbrassac@fondationbonsauveur.fr

Historique Résidence Henri Terret

Les faits marquants ayant étayé la vie de la Résidence depuis 5 ans

2013

Ouverture le 2 avril 2013 Arrivée des résidents en 3 fois (10 par aile)

2014

Coco Michel footballeur à l'En Avant Guingamp, parrain de la Résidence (le Club des supporters finance le baby foot du foyer)

2014 et 2015

La résidence participe à l'organisation du Trail

2015

Séjour de vacances en Alsace pour visiter les marchés de Noël

2016

Partenariat avec l'école maternelle et primaire de Goudelin

2017

Bénévolat lors du Festival Marionnet'Ic à Binic

www.fondationbonsauveur.fr

PÔLE DE SANTÉ MENTALE | **PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL**

Résolument humain, proche et innovant

CULTURE

6^E ÉDITION DU SALON DU LIVRE À LANVOLLON

Lena JESTIN



Vous voulez écrire, éditer une histoire vraie, vous avez besoin d'aide, vous pouvez faire appel à la maison d'édition « Les Archives Dormantes » à Saint-Brieuc.

jestinlena@lesarchivesdormantes.fr

Michel L. KEHL

Vous avez besoin de comprendre comment les événements de 68 ont marqué et marquent encore notre société, je vous conseille d'aller faire un tour sur le site www.generations-explosives.com.



Marie-Claire MORIN



Vous souhaitez écrire, éditer un livre, vous avez besoin d'aide, vous pouvez faire appel à Marie-Claire MORIN « écrivain public » à Pabu.

alombredesmots@sfr.fr

Malika BOULAIS

Vous avez besoin de science-fiction et de romans à suspense, je vous conseille de visiter le site www.malikaboulais22.weebly.com.
Son dernier roman : « Le poids de l'absence »



Yolaine de la BIGNE



Journaliste, militante écolo et auteur, en 2016 elle fonde le site « l'animal et l'homme » autour de la question de l'intelligence animale. Si vous souhaitez approfondir ce sujet, je vous conseille l'ouvrage «l'animal est-il l'avenir de l'homme ?» chez Larousse. Il réunit les conférences des meilleurs spécialistes à l'université d'été de l'animal au château de la Bourbansais.

https://lanimaletlhomme.com/author/yolaine/

Jean-Pierre BOULIC

Vous avez envie de poésie et de contes, je vous conseille de visiter le site :



http://perso.numericable.fr/pierre.yves. boulic/JPB/Jean-Pierre_BOULIC.html

LA GALERIE DE BLANCHARDEAU... 2018

Lors de la fusion de « Leff Armor » et de « Lanvollon-Plouha » en « Leff Armor Communauté » la galerie du moulin de Blanchardeau resta en dormance durant quelques mois. Dès que les nouvelles structures administratives furent mises en place, c'est l'atelier d'aquarellistes de Lanvollon, animé par Hörzine, qui ouvrit le bal en juillet 2017, suivi de celui de Sylvain Lecoq et ses toiles labyrinthes et pour clore cette année de renouveau les gravures de Marie Bahezre.

L'année 2018 exposera 8 artistes qui participeront à l'animation du territoire et auront la possibilité de travailler avec les scolaires soit, en expliquant leur démarche, soit en atelier avec l'école d'arts plastiques de Blanchardeau. Nous leur demandons aussi de travailler devant les visiteurs en expliquant leurs pratiques qu'elles soient de papiers, de toiles, de bois, de céramiques, etc...

La saison commence en février, nous avons accueilli alors Annie Hamon, artiste pluri-techniques travaillant aussi bien l'acrylique que la céramique ou le papier.

En mars c'est Margot Veenendaal et Jean Michel Mesmin, peintres à 4 mains, puis Milan et ses bâtons de pèlerin, en juin Hubert Coatleven qui travaille sur une presse d'imprimeur pour faire chanter la couleur.

Juillet est traditionnellement réservé aux ateliers du territoire et pour cette année l'atelier de Lanvollon, la chaleur de l'été et les collages d'Arlite, l'automne avec les installations de Claire Amossé, en octobre l'association « Baz'art » avec Marie Claire Hério dans la salle et Alcia dans le hangar avec ses bois flottés. Enfin Joëlle Quilin, peintre, clôturera cette fructueuse année 2018.

Les galeries, qu'elles soient communales ou communautaires, font désormais partie du paysage culturel au même titre que les associations sportives ou patrimoines et nul doute que leur dynamisme favorisera l'émergence de nouvelles générations d'artistes.





JOSEPH BOULLIOU

Nous souhaitons rappeler aux Lanvollonnais le souvenir des résistants qui ont laissé leur vie pour leur pays et pour la liberté. Pour que le nom de certaines rues s'éclairent par l'évocation de ces déportés. Pour qu'ils ne disparaissent pas dans l 'oubli. Nous évoquerons leur souvenir au fil des parutions de notre bulletin.

Joseph Boulliou est né le 30août 1920 à Lanvollon, son père était marchand de charbon et son épouse tenait le café du centre place du Martray. Après l'école primaire au Sacré-Coeur à Lanvollon, puis une scolarité suivie chez les Salésiens à Caen, il entre en apprentissage chez Yves Jan, plombier zingueur, et il commence sa vie professionnelle à Plouha puis à Saint-Quay-Portrieux.

Dès le début de la guerre, il entre en contact avec une famille qui cache des aviateurs anglais puis américains en attente d'être dirigés vers un réseau d'évasion pour regagner leur pays. Comme agent de renseignement, il contribue au travail du réseau en fournissant des renseignements, du ravitaillement, qu'il trouve dans les fermes de Pléguien et de la campagne environnante.

Avec la volonté de poursuivre son combat contre l'Allemagne nazie, il a le projet de rejoindre le général de Gaulle par l'Espagne avec son ami Pierre Coiquaud. Ils partent le 23 mars 1943 de Lanvollon mais ils sont arrêtés à Bayonne le 2 avril et sont internés au fort du Hâ à Bordeaux. Lors de leur transfert vers la prison de Fresnes, ils rencontrent Henri Bouret, un autre Lanvollonnais, qui lui aussi vient d'être arrêté. Ce dernier réussit cependant à s'échapper du convoi. Internés à Fresnes jusqu'au

22 juin 1943, ils sont déportés à Buchenwald, puis à Dora, d'où ils disparaissent dans l'enfer des camps de concentration.

Après la guerre, il est impossible pour les familles d'obtenir de plus amples renseignements sur leur sacrifice et les circonstances de leur disparition restent inconnues.

Joseph Boulliou, dit Jojo, a reçu à titre posthume la médaille de la Légion d'honneur, la médaille de la Résistance, la croix de guerre avec palme et les remerciements du Président des Etats-Unis pour l'aide apportée aux aviateurs alliés.

PRÉSENTATION DU CENTENAIRE 14-18 À LEFF ARMOR

Cent ans après que sait-on encore de cette guerrelà ? De quoi devons-nous nous souvenir ? Que célébrer ?

Dans ce contexte, quelques bénévoles ont pris l'initiative de chercher dans les armoires familiales des photos, des documents, des objets et suggéré de rassembler ces souvenirs au niveau des 28 communes de Leff Armor.

Aujourd'hui, grâce à cette démarche, nous sommes en mesure de rendre hommage, dignement aux quelques 10000 soldats de notre territoire qui ont pris part au conflit. Et nous pouvons le faire en apportant un éclairage original sur le vécu des habitants de Leff Armor pendant cette période de notre Histoire.

Cheville ouvrière du projet, l'association Mémoire Patriotique Armoricaine, a réussi à fédérer les initiatives des associations du souvenir et de nombreux particuliers, de tous âges, pour mettre en place plusieurs activités qui auront cours entre le 12 octobre et le 11 novembre 2018.

Autour d'une exposition permanente au Petit Echo de la Mode consacrée aux « Habitants de Leff Amor pendant la Grande Guerre » un large programme d'animations, de dédicaces de livres, de conférences et de films sera proposé, gratuitement, à la population de notre territoire.

Par ailleurs, chaque commune disposera d'un panneau commémoratif retraçant le parcours de ses soldats morts pour la France au cours de la Grande Guerre. Enfin, une séance collégiale de commémoration, en présence de nombreuses personnalités, est prévue le 11 novembre ainsi qu'un feu d'artifice à Châtelaudren.

Arnaud Jaffrelot, Président Mémoire Patriotique Armoricaine Philippe Le Goux, Président Leff Armor communauté



ASSOCIATIONS









L'objet de l'association est de concourir à l'animation économique local, promouvoir et développer l'activité économique lanvollonnaise. Nous développons un partenariat avec les élus locaux. COMARA propose des animations au cours de l'année et des opérations commerciales. Cette année 2018 sera riche en évènements, les dates sont toutes fixées sauf pour le goûter du père noël de décembre 2018.

Alors à vos agendas :

Un Bal à thème sera organisé le 22 septembre 2018, avec restauration et buvette sur place

Une journée commerciale le 10 novembre

La date du goûter de Noël sera communiquée ultérieurement. Comme chaque année nous comptons sur la participation de tous les habitants de la commune.

Le nouveau bureau de comara souhaite agrémenter un peu nos prestations avec quelques surprises dans nos manifestations.

Pour d'autres renseignements les coprésidents : Gwénaëlle Brigot (Vival) et François Brouard (Ta tout âge) se tiennent à votre disposition.

Les co-secrétaires sont Bertrand Beaudouin (Armor Breizh ceinture) et Anne Poignard (côte sud)

La trésorière est Morgane Gueu (étude immobilière).



KOROLLERIEN LANNON ASSOCIATION DE DANSES BRETONNES

La saison 2017-2018 a repris mi-septembre avec de nouvelles et nouveaux adhérent.e.s et nos musicien.ne.s toujours fidèles.

Des échanges avec le Groupe d'Etables sont prévus prochainement.

Les soirées "LANVOLLON EN DANSE" se dérouleront :

- Le mercredi 18 juillet
- et le mercredi 8 août

soit place de l'église ou salle Armor-Argoat suivant la météo. Ces soirées sont très appréciées des touristes qui n'hésitent pas à entrer dans la ronde pour effectuer quelques pas de danse. Les cours de danse, animés par Gisèle avec la participation de nos musiciennes et musiciens, ont lieu le mardi de 20H30 à 22H00 salle Locca.

Il est toujours temps de nous rejoindre, pour la danse ou la musique, quels que soient votre niveau et vos aspirations (danses de festou-noz/festoudeiz ou danses en costumes) sachant que les deux premiers cours sont gratuits.

Les cours de broderie ont lieu le mercredi de 14h00 à 16h00 salle Locca.

Notre site internet : korollerien-lannon.simplesite.com

Gisèle LE FLOC'H Présidente



JS LANVOLLON



Vendredi 8 juin 2018, les encadrants de l'école de football se sont retrouvés à la demande de Cyril GOURIOU, le responsable de l'école de football de la JS Lanvollon.

Cette réunion a permis à chaque éducateur de faire un bilan de la saison passée qui a été riche en événements mais qui n'est pas tout à fait terminée, car il reste encore quelques tournois.

Le président, Philippe PERON, peut être fier du travail accompli cette saison par les 27 éducateurs que compte la JSL.

La force de l'école de football est justement la qualité de l'encadrement car les effectifs de cessent d'augmenter d'année en année. Cette saison, ils étaient 220 joueurs âgés de 4 à 17 ans, dont 30 filles, suite à la création de la section féminine en septembre dernier.

Cyril GOURIOU a présenté l'organigramme pour la saison prochaine avec les responsables par catégories.

Pour la saison prochaine, la JSL peut être fière d'avoir bouclé la totalité de son encadrement sportif et ce, dès début Juin.

L'organigramme sportif sera présenté lors de l'AG. Au total, ce ne sont pas moins de 50 bénévoles qu'il faut pour gérer l'ensemble des 364 licenciés. Toutefois, si des personnes veulent rejoindre la JSL, bien entendu elles seront les bienvenues, que ce soit pour y jouer ou pour aider à l'encadrement des équipes.



Le Tennis-Club de Lanvollon-Goudelin vous permet de pratiquer du tennis loisir et vous propose un enseignement de grande qualité grâce à son professeur diplômé d'état, Frédéric Beuzeboc, pour les enfants, les jeunes et les adultes débutants ou confirmés (possibilité de baby-tennis selon les effectifs).

En 2017, le club a proposé à ses adhérents d'acquérir un T-shirt à ses couleurs et est fier des bons résultats de son équipe «femmes» et de ses deux équipes «hommes».

Et, après plusieurs moments de convivialité organisés tout au long de la saison (minitournoi interne pour la fin d'année, galette des rois, soirée théâtre, animation d'un mardi du crépuscule le 31/07/2018), le tournoi annuel du club clôturera en beauté cette période 2017/2018, du 22 au 29 juillet, à Lanvollon (inscriptions via tclg@laposte. net ou auprès du juge-arbitre, Guillaume Kerguntuil, 06.63.77.34.31.)





17 ANS ET EN PLEINE FORME:

Association culturelle importante sur notre territoire, **l'Université du Temps Libre de Lanvollon-Plouha** rassemble grâce à son rayonnement plus de 300 adhérents.

Ces derniers contribuent activement à la vie culturelle du site du Moulin de Blanchardeau :

- Tous les 15 jours, dans son auditorium environ 50% des adhérents viennent profiter des conférences d'intervenants de haut niveau sur des sujets très divers (les arts, la littérature, la géopolitique, la Bretagne, les sciences, etc. . . .)
- Des ateliers, gratuits pour les membres de l'UTL, permettent aux participants de découvrir des sujets développés par certains adhérents intervenant sur les thèmes qu'ils souhaitent développer (histoire locale, voyages, découvertes particulières, etc. ...)
- D'autres rencontres permettent soit de se perfectionner dans la pratique des langues (rencontres de discussions franco-anglophones, pratique de l'anglais) ou bien de se familiariser avec l'informatique (initiation ou formation, échanges dans un forum).

- Au cours de la saison, sorties et voyages à caractère culturel sont proposés aux adhérents.
- Une sélection de **spectacles** est également offerte (La passerelle de St Brieuc, Musicales de Blanchardeau...), avec des déplacements éventuels par covoiturage.
- Un concours photos annuel, mis en valeur par des récompenses attribuées par un jury et une exposition publique en fin de saison, est également proposé. Les adhérents ont la possibilité d'y inviter relations et amis grâce à une invitation qui leur est remise.
- Un stock important de livres, initié il y a quelques années par le legs d'une adhérente, favorise l'échange et la lecture sous le nom de « Tournelivre ».
- Ce 14 mars 2018, l'UTL de Lanvollon-Plouha rassemble à Blanchardeau toutes les UTL du département (13 unités locales qui représentent environ 5 100 adhérents). Ce type de rencontre permet une meilleure connaissance les uns des autres et un échange d'expériences très profitable.

Pratique:

Les activités, centralisées au Moulin de Blanchardeau à Lanvollon, se déroulent de septembre à juin pendant les périodes scolaires. L'association s'adresse à toutes celles et tous ceux qui ont du temps libre aux heures de ses activités. Son programme est distribué régulièrement (document par trimestre et courriels réguliers aux adhérente), rappelé par voix de presse et sur la page Facebook, il est consultable sur le site web (utl-lp.fr) .

Une adresse mail permet le contact : utl.lanvollon. plouha@orange.fr

ASSOCIATIONS



GAIS LURONS

23 février

Vendredi 23 février, 16 marcheurs des Gais Lurons n'ont pas eu peur d'affronter le froid lors de leur première sortie mensuelle sur les sentiers de Tréveneuc.

C'est sous un beau soleil que le circuit de 9 km les a conduits sur le GR 34 d'où ils ont apprécié les beaux paysages des falaises de Plouha.

23 mars

Le vendredi 23 mars, 16 marcheurs des Gais Lurons avaient choisi de randonner à Loguivy de la Mer. C'est par une matinée printanière et très ensoleillée qu'ils ont parcouru les 9 Kms du circuit de Lann Vras pour profiter du joli panorama que nous offrent les îles de Bréhat.

25 mai

Par cette belle matinée ensoleillée du 25 mai, les 18 marcheurs des Gais Lurons ont été ravis de parcourir les bois de Penhouat et de Coat-Ermit lors de leur sortie mensuelle qui était organisée par Monsieur le Maire Arsène Nicolazic, que nous remercions sincèrement.

Cette randonnée nous a conduit vers la maison de l'estuaire dont nous connaissons l'histoire, pour ensuite arpenter les landes colorées qui dominent le Trieux avec sur l'autre rive une belle vue sur le magnifique château de la Roche Jagu.

Ce circuit se termine à la chapelle de Penhouat et à l'issue de cette balade qui a enchanté tous les participants, Monsieur Le Maire nous a offert le pot de l'amitié.





Décorations de noël : Les Pères Noël au balcon.

Une belle surprise attendait les Lanvollonnais samedi 9 décembre. A l'initiative de Jérôme Lostys, responsable des services techniques, bonshommes de neige, pères-Noël, lutins et pingouins ornaient les balcons de la mairie à l'occasion des fêtes de fin d'année, ainsi que l'espace Locca et le rond-point de la place du Marché au Blé.

Pour réaliser ces dix silhouettes en couleur de personnages, symboles de l'hiver et de Noël, Jérôme, avec les panneaux de contreplaqué et des pots de peinture sous le bras, a sollicité les adhérentes de l'atelier peinture des Gais Lurons.

Christian Dugautier a découpé et sculpté les contours des portraits et les artistes peintres, dirigés par Liliane Dugautier L'Yvonnet, ont donné libre cours à leur talent. Ces superbes décorations colorées et lumineuses ont demandé une trentaine d'heures de travail. Installées par Jérôme Lostys et Laurent Julou, elles ont fait l'admiration des passants, petits et grands.



INFOS PRATIQUES

ECO-POINT ET TRI SÉLECTIF.



Depuis septembre 2016, la commune de Lanvollon est passée au tri sélectif avec la mise en place des poubelles jaunes pour les maisons et les sacs jaunes pour les appartements du centre-ville ou les résidences secondaires.

Nous pouvons y mettre les journaux, magazines, cahiers, enveloppes, les petits emballages cartonnés, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique, les flacons, les pots, les barquettes, les films, les boîtes métalliques, les aérosols vides.

Les interdits:

- Les cartons alvéolés doivent être déposés à la déchèterie.
- Les mouchoirs et essuie-touts en papier doivent être jetés à la poubelle.
- Les objets usuels en plastique doivent être déposés en déchèterie (jouets, boîtes de rangement, paniers...).
- Les objets usuels en métal doivent être déposés en déchèterie (ustensiles de cuisine, outils ...).

Les emballages alimentaires en verre, les bouteilles, les bocaux sont à déposer dans les conteneurs en apport volontaire à l'éco – point qui est situé place des Combattants UNC – AFN (rue de la gare).

Porter la vaisselle cassée à la déchèterie (Benne gravats).

Les vêtements, les chaussures, le linge de maison sont à déposer dans les bornes à textiles situées sur les places du 11 novembre et des Combattants UNC – AFN.

Conditionner les textiles propres et secs dans des sacs de 30 L bien fermés et attacher les chaussures par paire.

Déchets spéciaux :

- les médicaments périmés à la pharmacie.
- les seringues dans une boîte hermétique, à la pharmacie ou à la déchèterie.
- les ampoules basse conso et les déchets électroniques à la déchèterie.
- les déchets spéciaux à la déchèterie.

• les piles, dans les contenants prévus aux bornes de tri, dans les commerces ou à la déchèterie.

Il y a quelques semaines, l'éco-point qui était à côté du stade a été enlevé, il en reste donc un seul pour le verre qui sera maintenu sur la commune. Nous demandons à tous un effort pour maintenir ce dernier éco-point propre, nous constatons encore trop d'incivismes avec des déchets qui n'ont rien à voir avec du verre (Frigidaire, matelas, petit mobilier, canapé, pare-brise de voiture, carton, etc...).

Les photos prises sur l'éco-point, qui était à côté du terrain de foot juste avant son enlèvement, illustrent bien ces incivilités.

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS



Le 28 mars dernier, sept agents de la commune, de l'EHPAD et du Sirescol ont suivi une formation aux premiers secours (PSC1) délivrée par Monsieur Bretagnolle de la Protection civile.

Christine, Séverine, Arno, Servane, Laurence, David et Méliça travaillent auprès des usagers du service et notamment des enfants de l'école Yves Jouan et des résidents d'An Héol. Ils connaissent désormais les premiers gestes qui sauvent.

INFOS PRATIQUES

Marché de Lanvollon



Les Lanvollonnaises et Lanvollonnais restent attachés au marché hebdomadaire du vendredi, il est bien plus qu'un lieu où l'on vient faire ses achats, il est aussi un lieu de rencontres où nous retrouvons nos amis et voisins.

Le marché est un lieu propice aux échanges et à la convivialité.

Parmi la douzaine de commerçants présents chaque semaine, certains y viennent depuis plus de trente ans, d'autres, comme la nouvelle boucherie, depuis quelques semaines seulement.

La commission Commerce et marché de la Mairie a travaillé avec les commerçants pour trouver une nouvelle disposition du marché, sur proposition d'une très grosse majorité des commerçants non sédentaires, le marché a été déplacé sur la place du Martray.

De l'avis de tous, cette nouvelle disposition mise en place dès le mois d'avril 2018 est plus conviviale.

Nous sommes toujours à la recherche d'un fromager, faites passer le mot.



NOEL

Jingle bells, jingle bells... ces airs de Noël ont attiré le 9 décembre dans le parc de la mairie des enfants de Lanvollon, qui se sont mis à décorer le sapin dressé devant l'édifice. Un temps relativement clément a permis à tous de passer une heure de convivialité dont l'apogée a été l'arrivée du père Noël sous les appels et les cris des enfants. Ce dernier, sous une houppelande rouge et derrière une barbe blanche bien fournie, a distribué des carambars, des papillotes et autres sucreries qui ont ravi le public. Puis un verre de vin chaud ou une tasse de chocolat ont été offerts aux parents comme aux enfants présents. La magie de Noël a opéré une fois de plus grâce à l'investissement des employés communaux et de l'équipe municipale.





TRO BREIZ

Le Tro Breiz fera étape à Lanvollon le jeudi 2 août 2018, avant de repartir le vendredi matin pour BINIC. 1.500 pèlerins sont attendus sur les chemins du Tro Breiz du 30 juillet au 4 août, via Pleubian, Lézardrieux, Plouézec, Lanvollon, Binic puis Saint-Brieuc.

Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur www.trobreiz.com Renseignements au 02.96.13.78.02







et écologique



C'EST QUOI?

« Vous avez un projet de rénovation, l'Anah vous aide à le financer »

HABITER MIEUX, C'EST...

UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER





SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT une aide financière

pour les logements de plus de 15 ans. Cette aide est de 7 000 euros maximum ou de 10 000 euros maximum en fonction de vos ressources. Vous pouvez aussi bénéficier d'une prime d'État d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 600 ou 2 000 euros.

Une aide locale pour vos travaux de rénovation thermique peut également vous être accordée par votre conseil régional, votre conseil départemental, votre intercommunalité ou votre commune.

Vous pouvez cumuler ces aides avec le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et l'Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ).



BIENTÔT:

ECO-PRÊT HABITER MIEUX DISPONIBLE EN 2017. OBTENEZ JUSQU'À 20000 EUROS DE PRÊT SANS INTÉRÊT! CE PRÊT SERA ADOSSÉ AUX AIDES DE L'ANAH.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR vous pouvez aussi en profiter!

En signant une convention avec l'Anah, qui fixe notamment un montant de loyer maximal, vous bénéficiez de l'aide Habiter Mieux et d'une déduction fiscale sur vos revenus fonciers (voir les conditions à la page « Vous êtes propriétaire bailleur »).



LA GARANTIE D'ÊTRE CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ

DÈS LE DÉBUT DU PROJET, vous êtes accompagné par un opérateur. Ce professionnel, qui travaille dans une association spécialisée ou un bureau d'études, vous aidera dans toutes vos démarches : diagnostic thermique, devis, autres subventions, aides bancaires disponibles, exonérations fiscales...



UN NUMÉRO NATIONAL ET UN SERVICE DE PROXIMITÉ

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS?

Contactez le **0808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel)** ou connectez-vous au site renovation-info-service.gouv.fr.

Ce service d'information vous orientera vers la plateforme territoriale de la rénovation énergétique la plus proche de chez vous et qui correspond à votre demande d'aides.

INFOS PRATIQUES

COMITÉ D'ENTRAIDE... COMITÉ D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE... CIAS



Comité d'Aide et de Soins à Domicile Comité d'entraide...Comité d'Aide et de Soins à Domicile....CIAS

Le CASD de Lanvollon s'est réuni le 09 avril 2018 pour une Assemblée générale divisée en deux parties.

Une AG ordinaire a permis de présenter le bilan moral et financier de l'année 2017.

Une année bien évidemment exceptionnelle puisque le comité a été intégré au 1er janvier 2018 à l'intérieur du CIAS (centre intercommunal d'action sociale) de Leff Armor Communauté.

L'année 2017 a donc été remplie d'échanges et de réunions diverses entre les élus du CASD et la Communauté de Communes Leff Armor Communauté afin de finaliser l'intégration envisagée déjà depuis 2016 au sein du CIAS créé sur le nouveau territoire regroupant les deux communautés (CC Lanvollon - Plouha et CC du

Il a fallu aussi répondre à l'appel de candidatures lancé par le Conseil Départemental 22 pour les services à domicile, qui a abouti à de nombreux regroupements souhaités pour certains et forcés pour d'autres. Le but du Conseil Départemental étant de faire disparaître les petites structures jugées non opérationnelles, trop peu sûres en terme de visibilité à long terme et pour certaines déficitaires.

Un travail important a donc été mené tout au long de cette année en plus des tâches liées au fonctionnement et à la gestion de la structure et du

service aux usagers. Le rapport moral et financier est ainsi positif et l'association clôture cette année 2017 à l'équilibre et sans déficit.

Ce n'est pas une tâche très agréable ou facile de devoir clôturer et voir disparaître ce comité de 40 ans d'âge qui a rendu un service certain sur les 11 communes qui le composait. Mais c'est ainsi, nous avons fait ce choix logique par rapport à l'organisation du territoire et aux obligations de fonctionnement qui nous étaient imposées par le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé. Le but des élus a été que le service aux usagers perdure et que les emplois locaux soient préservés pour les personnels qui ont souhaité intégrer la nouvelle structure.

Des remerciements appuyés sont à adresser à tous les élus qui se sont succédé à la gouvernance du CASD, dans le bureau et au sein du Conseil d'administration; ainsi qu'aux personnels administratifs, auxiliaires de vie sociale et aides-soignantes.

Une AG extraordinaire a ensuite permis la présentation, la modification sur un point et le vote à l'unanimité du projet de la convention de reprise d'activité par le

La cessation d'activités du CASD a aussi été entérinée et deux élus ont été nommés afin de procéder à la clôture des comptes.

La dissolution anticipée de l'Association est prononcée mais ne sera effective qu'à l'issue de cette clôture.

Une AG extraordinaire qui sera organisée avant la fin de l'année 2018 devra entériner cette

En ce qui concerne la reprise de l'activité par le Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- 38 personnes sur les 45 qui travaillaient au CASD ont souhaité intégrer la nouvelle structure et ont siané un CDI.
- Le démarrage en janvier 2018 a donné lieu à des aiustements nécessaires notamment dans l'organisation des plannings des personnels.
- Des réunions d'échanges et de mise aux points ont eu lieu avec les personnels, des élus et le directeur du CIAS.
- Des demandes et remontées précises ont été faites aux services et aux élus du CIAS.

Les élus du CASD des 11 anciennes communes concernées, souhaitent rappeler qu'ils restent disponibles pour tous les échanges nécessaires, afin d'aboutir sur l'ensemble du territoire à une organisation optimale, un vrai partage des pratiques et l'élaboration au final, d'un projet commun et cohérent au sein du CIAS, au service des usagers et dans le respect des personnels. Ils suivront cette mise en route et la mise en place de l'organisation au sein du bureau et du Conseil d'administration du CIAS ou certains siègent en

La Présidente, Le Bureau et le Conseil d'administration du CASD de

IANVOLLON

tant que représentants de leur commune.

MESSAGE D'ALERTE DE LA GENDARMERIE DES CÔTES D'ARMOR.

La gendarmerie des Côtes-d'Armor informe d'un phénomène actuel de cambriolages sur les résidences secondaires et principales, touchant l'ensemble du département.

qu'ils concernent également les commerçants, dépôts de marchandises, artisans du bâtiment, voire locaux municipaux ... Les faits sont commis entre 07h00 et 18h00, mais la vigilance demeure de

mise en dehors de ces horaires.

Les correspondants et référents sûreté des brigades de gendarmerie se tiennent à votre disposition pour vous conseiller face à ce risque.

- Prévenez immédiatement la gendarmerie en cas de vol,
- Conservez les traces et indices qui nous permettront d'identifier les au-
- Partagez cette information de vigilance avec vos voisins, fournisseurs et
- Signalez-nous tout comportement suspect (démarchage en porte à porte,

NE RESTEZ PAS SEUL FACE AUX DIFFICULTÉS, PARLEZ-EN AU 09 69 39 29 19

Difficultés financières, familiales, menace sur l'activité professionnelle, solitude... Certaines situations peuvent entraîner une grande souffrance psychologique dont il est difficile de s'extraire seul. Afin de toujours mieux protéger et accompagner ses ressortissants, la MSA renforce son service d'écoute Agri'écoute lancé en 2014.

Un service accessible en permanence

Vous pouvez joindre Agri'écoute à tout moment, 24h/24 et 7j/7 pour échanger de façon complètement anonyme.

Une écoute spécialisée

En composant le numéro d'Agri'écoute, vous serez mis directement en relation avec un psychologue clinicien diplômé qui vous aidera à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse ou angoissante et à trouver des solutions.

Le rôle clé de l'entourage

S'il ne peut se substituer au médecin ou au thérapeute, l'entourage joue souvent un rôle primordial car il est généralement le plus à même de détecter un changement de comportement ou de discours chez un proche.

Si vous-même, dans vos relations familiales, professionnelles ou amicales, êtes en contact avec un salarié ou un exploitant agricole en proie à des difficultés, n'hésitez pas à l'informer et l'inciter à contacter Agri'écoute sans plus attendre.



Pour plus d'informations sur le dispositif Agri'écoute de la MSA, rendez-vous sur le site www.msa-armorique.fr

LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES



Le CIDFF est une association composée de juristes diplômé-e-s et compétent-e-s pour répondre à vos questions concernant divers domaines du droit : droit de la famille (séparation et ses conséquences : pension alimentaire, conflits sur la garde des enfants), droit du travail et droit des étrangers-ères (premier niveau d'information).

Les juristes informent également les femmes victimes de violences sur leurs droits au niveau pénal (dépôt plainte, procédure pénale) et au niveau civil (conséquences d'une séparation).

Elles peuvent également vous apporter une aide rédactionnelle (requête JAF, aide juridictionnelle, ordonnance de protection).

Sous forme d'entretien individuel, confidentiel et gratuit, la juriste pourra vous rencontrer lors de ces permanences juridiques :

- Au Tribunal d'Instance de Guingamp : le 3ème jeudi matin du mois
- A l'Association Maison de l'Argoat : le 2^{ème} mardi aprèsmidi du mois (permanence destinée aux femmes victimes de violences)
- Au Centre Henri Dunant à Paimpol : le 1^{er} jeudi aprèsmidi du mois

Pour prendre rendez-vous, contacter le secrétariat : 02-96-78-47-82

LA CPAM DES CÔTES D'ARMOR VOUS ACCUEILLE SUR

RENDEZ.

CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous!



Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous?

- par téléphone au 36 46 (service 0,06 € / min + prix appel)
- en vous connectant sur votre compte personnel sur ameli.fr

INFOS PRATIQUES

Modification des horaires de passage du facteur.

LA POSTE

Pour s'adapter aux évolutions externes (construction d'habitations, volume de courrier à distribuer...), La Poste est amenée à revoir régulièrement l'organisation de ses circuits de distribution.

Dans ce cadre, la tournée de votre facteur sera modifiée à compter du 19 juin. Selon que votre habitation est située en début ou en fin de circuit, il est possible que votre facteur passe plus tôt ou plus tard qu'il ne le faisait jusqu'alors. Il est également possible que vous soyez desservi par un nouveau facteur.

Seuls les horaires sont impactés, pour correspondre à l'arrivée du Courrier et des Colis

au centre courrier, et pour permettre aux facteurs de déjeuner, la livraison se poursuivant l'aprèsmidi. Le facteur continue de distribuer le courrier du lundi au samedi, auprès de chaque habitation, conformément à la mission de service public de La Poste. Toutefois, Le volume de courrier n'est pas le même chaque jour, il dépend des décisions des expéditeurs. Aussi, bien que la tournée soit effectuée 6 jours sur 7, il est possible de ne pas voir tous les jours son facteur à son adresse. Les horaires de votre bureau de poste ne sont pas modifiés.

Ces adaptations permettront de maintenir un haut niveau de qualité et de performance de la distribution du courrier, des colis, et des nouveaux services que le facteur rend à domicile. Votre Facteur n'est en aucun cas responsable de ce décalage. Merci de lui conserver toute votre confiance.

Bon à savoir :

vous pouvez modifier vos jours de livraison, envoyer un colis depuis votre boîte aux lettres, et bien d'autres services sur laposte.fr/outils pratiques. Vous pouvez également obtenir des renseignements ou contacter votre facteur auprès du service clients sur laposte.fr ou en composant le 3631 (appel non surtaxé).



Jeunes lycéens étrangers Allemands, Brésiliens, Slovaques, cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Lilian, jeune allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Alonso, jeune mexicain de 16, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner, et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Margherita, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre



2018. Elle aime jouer au football, se promener dans la nature, faire du ski et du bénévolat et voyager. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir». Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous!

Renseignements: Sylvia HENNEBELLE – COTES D'ARMOR 02.96.73.15.90 / 06.09.18.13.89 Sylvia.hennebelle@gmail.com

ASSAINISSEMENT



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Annualisation de la redevance des contrôles de bon fonctionnement

Depuis le 1" janvier 2018. Leff Armor communauté annualise la redevance des visites périodiques de bon fonctionnement et d'antractien du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

la redievance des vioces personques ur un son son sentential et d'entretien du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
Cetto redevance est maintenant perçue seroestriellement par la facture d'ouu. L'objectif est d'assouplir le montant de la redevance en lissant son coût sur une périodicité de 7 ans.

Un service de proximité

- Vous accompagner dans vos démarches de réhabilitation
- Des conseils techniques et d'entretien liés à votre
- Une estimation de la nécessité de vidange de votre
- Bénéficier d'une visite au minima obligatoire dans cette période de 7 ans
- Des informations sur les subventions en cours



Les terifs du SPANC sont consultables sur notre site internet Lelf Armae et dispanibles sur demande auprès des services.



Les réglements 2018 des services d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sont consultables sur notre site internet Leff Armor.



ADRESSE POSTALE

Service Eau et Assamissement - Moulin de Blanchardeau CS 60036 - 22290 LANVOLLON

ACCUEIL USAGERS

Moulin de Blanchardeau 22290 LANVOLLON
Tél.: 0800 800 953 - Mail : service-eau/fileffarmor.fr
SPANC : Jean-Baptiste Thos - Mail : jean-Baptiste thos/fileffarmor.fr

31 rue de la Gare - 22170 CHÂTELALOREN
Tel.: 02 96 79 77 97 - Mail: accueil-equijitelfarmor fr
SPANC: Magalie Drouere - Mail: magalie drouere@ileffarmor.fr





EAU ET ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif et non collectif

QUEL EST MON ASSAINISSEMENT?

COMMENT FONCTIONNE-T-IL 7

QUE DOIS-JE FAIRE?



CONSIGNES ESSENTIELLES

Pour les 2 types d'assainissements, il est interdit de rejeter dans les

- → les lingettes, rouleaux,
- les peintures, solvants, graisses, hulles, pesticides...
- Jes médicaments périmés ou non utilisés.

Tout rejet de produits ou de déchets non autorisés entraîne des coûts importants de traitement collectif, perturbe le fonctionnement de la fosse individuelle et peut impacter directement la qualité du rejet au

Plus les pollutions seront importantes, plus le traitement de l'eau sera difficile et coûteux. Ces rejets ont un impact direct sur votre facture

seaux d'assainissement : les eaux pluviales

les produits de protection du bois, anti-souille, décapants et autres produits texiques.

milieu naturei.
Pour ces produits toxiques, des filières spécifiques de traitement existent : déchetterie, pharmacie, services municipaux...

Leff Armor communauté

ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF

QUEL EST MON ASSAINISSEMENT?

Votre habitation est concernée soit par un raccordement à l'assainssement collectif, soit par un dispositif d'assainissement non collectif (individuel).

L'ASSAINESSEMENT COLLECTIF désigne le système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collecties et acheminées via des égouts collectifs, vers une station d'épocation pour yêtre traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Votre Communauté de Communes gête cos équipements de traitement ainsi que le réseau de collecte.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF consiste à traiter les L'ASSAINSSEMENT NON COLLECTIF consiste à traiter les eaux usées domestiques sans utiliser les égauts collectifs (lorsque vous viètes pas raccordés au réceau public d'assainssement. Vos eaux usées sont alors collectées vers votre proprie dispositif d'assainssement individuel, installés un votre propriété. Ce dispositif d'assainssement individuel, installés un votre propriété. Ce dispositif effectue la collecte, le prétraitement, l'inpuration, l'inflitzation ou le rigiet des eaux colees commandes assure ce Service Public d'Assainissement Non Cellectif dit \$PANC. Ce service vous accompagne pour votre projet de construction, de renovation out tout champement, pour lequel une étude sur mesure est requise. Il assure ausai le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien de votre installation.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service d'assainissement collectif Leff Armor est à contacter pour : vos demandes techniques de :

- branchement d'assainissement collectif dans le cadre d'une construction.
- un contrôle du branchement neuf ou pour la vente d'un bien,
- réhabilitation d'un branchement non conform

vos demandes administratives ; contrat, facturation, modes de

Suis-je bien raccordé au réseau ?

Suis-je Dien raccorde au reseau ?

Vote branchement doit être conforme, c'est-à-dire qu'il collecte bien
toutes les eaux usées de votre habitation (eoux des vannes, toilettes
culsine, saîle de bains, lave-linge, lave-vaisselle), mais ne collecte
pas les eaux pluvales ignistitéres, toitures...), Un branchement ion
conforme engendee une pollution directe vers le milieu et une forte
perturbation sur le système d'assainissement.
Leff Armor effectue des contrôles de conformité et accompagne les
démarches de réhabilitation nécessaires le cas échéant.

O ANOTHE

Une elde financière est possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Coitactez le service pour plus d'informations.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

L'entretien de votre installation d'assainissement non collectif

Essentiel dans votre habitation, pensez à entretenir régulièrement votre système d'assainissement.

ÉLÉMENTS DE MON INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	CONSEILS D'ENTRETIEN
BAC DÉGRAISSEUR	Retirer grasses et hulles solides accumulées dans la partie supérieure et jeter avec les déchets ménagers.
FOSSE TOUTES EAUX	La périodicité de vidange d'une fosse septique ou toutes eaux doit être adaptée à la hauteur de boue, qui ne doit pas dépasses 30% du volume utile de coffe-ci, tidutement tous les 4 ams.
PREFILTRE	Vérification tous les 6 mois : retirer le matériau filtrant et le nettoyer à l'eau claire. En changer si nécessaire.
FILIERES AGRÉÉES	L'information relative à la hauteur de boue est précisée dans les avis relatifs à l'agrément

O RESON D'UN VIDANGEUR?

Vous trouverez la liste des vidangeurs agréés des Côtes d'Armoi sur notre site internet Leff Armoi.

Dans quel cas procéder à la mise aux normes de mon installation?

- Vous êtes propriétaire d'une installation, disposant d'un rejet. Vous devez procéder à la mise aux normes de votre assainissement dans un délai de 4 am après réception du rapport du contrôle de bon fonctionnement.
- Vous acquieze un bien immobilier disposant d'une installation d'assainissement non collectif classée non-conforme. Vous devez procéder à la mise aux normes de votre assainissement dans un délai de 1 an après la signature de l'acte authentique d'achat.

Les travaux concernent le réhabilitation de votre dispositif d'assolitatement non collectif ne consommant pas d'énergle peuvent être himnests par un éte-prét à leux zère d'un mentant maximat égal à 10 0000.

Ce prét est ottribule our propriétaires, pour les babbaliums principales, en métropaie, et controites avant le 1º janvier 1990.

ETAT CIVIL

LES NOCES DE DIAMANT DE JEAN ET EMILIENNE LE GOFF

Le vendredi 13 avril, le maire, Arsène Nicolazic, a accueilli Jean et Emilienne pour fêter leurs noces de diamant et retracer les moments forts de leur union.

Le diamant symbolise 60 ans de mariage.

Si les noces d'or que vous avez célébrées voilà 10 ans sont une étape importante dans la vie d'un couple, les noces de diamant sont la marque d'une longévité moins commune.

Jean est né à Plouha le 3 mars 1932 et Emilienne à Lanvollon le 6 décembre 1931.

Quand et comment se sont-ils rencontrés pour ensuite ne plus se quitter ?

Comme beaucoup de couples à cette époque, c'est lors d'un bal à Plourhan que les jeunes gens ont fait connaissance.

Jean a invité Emilienne à danser et pour la première fois leurs regards se sont croisés.

Ce ne fut pas le coup de foudre car la demoiselle refusa la seconde invitation.

Il faut dire que Jean était un piètre danseur et marcher sur les pieds de sa cavalière n'est pas la meilleure façon de faire le premier...pas.

Pourtant Emilienne ne lui en a pas tenu rigueur car le lendemain, circulant sur son scooter à Plouha, Jean aperçut Emilienne accompagnée de sa mère et fit demi-tour pour entamer un brin de causette. Il avait de la suite dans les idées.

Il osa lui proposer une invitation au cinéma animé à Lanvollon par l'Abbé Guillaume.

Bien lui en a pris, Emilienne accepta et depuis lors ils ne se sont plus quittés.

Jean et Emilienne se sont fréquentés pendant deux années, en tout bien tout honneur, précise Jean et se sont dit OUI le 9 avril 1958.

Leur mariage fut célébré à Lanvollon par le maire, Yves Le Friec.

Dans la marine nationale depuis 1956, Jean a été affecté à Brest deux ans plus tard où les jeunes mariés se sont établis dans un petit logement.

C'est à Brest que naquit Thierry, le 1er mars 1959. Jean comptait sur la prime à la naissance pour acheter le landau au bébé, pas de chance...

Le général de Gaulle venait de supprimer l'allocation.

Un arrangement fut trouvé, il fut payé en 3 fois. L'appartement devenu trop exigu, la petite famille décida de revenir aux sources, à Lanvollon.



Un deuxième enfant, Maryvonne née le 9 septembre 1961 à Paimpol, vint agrandir le cercle familial.

Après la nomination de Jean à Saint-Mandrier en qualité d'instructeur, la famille Le Goff s'installa à Toulon de 1962 à 1966.

De retour à Brest pour le travail, Jean et Emilienne décidèrent de construire à Lanvollon.

Mère au foyer, Emilienne suivit l'avancée des travaux de la maison dès 1968 et celle-ci fut terminée une année plus tard.

Jean partit à Mururoa pendant 16 mois ne vit ni le début ni la fin de la construction de l'habitation qu'ils occupent depuis 50 ans.

Jean a pris sa retraite de la Marine Nationale en 1976 et s'installa comme artisan- peintre pendant 10 ans, de 1978 à 1988.

Pendant sa retraite, Jean donne de son temps aux associations : 41 ans comme trésorier des officiers-mariniers et 30 ans aux médaillés militaires.

Il a été également trésorier de l'association des Craquelins pendant 4 ans.

Emilienne a aussi été très active en animant les kermesses de l'école du Sacré-Cœur pendant une vingtaine d'années.

Thierry, l'aîné des enfants, a suivi les pas de son père et entra dans la Marine Nationale.

Il s'était familiarisé dès son jeune âge à cette atmosphère de marin car il partageait avec ses parents le repas du dimanche à la caserne. Après des études à l'école privée de Lanvollon, Maryvonne a fait carrière dans l'enseignement. Elle a donné 3 petits-enfants à Jean et Emilienne : Anne-Solène, Laure et Thomas.

Une arrière-petite-fille vient de naître le 19 février dernier. Une joie pour les arrière- grands-parents.

Les vacances d'été restent un excellent souvenir. Les vacances étaient synonymes de camping sous la tente puis en caravane pliante et, pendant 20 ans, en caravane équipée.

Des moments d'évasion à sillonner la France et plus particulièrement le sud.

Un autre moment d'enchantement, c'était à l'occasion du repas des aînés où Emilienne accompagnée de sa sœur, Marguerite, interprétaient en duo leur chanson favorite. Un émerveillement pour l'auditoire.

Je vous adresse, en mon nom et celui du conseil municipal, nos félicitations les plus sincères pour le parcours remarquable de votre couple qui est resté uni dans la joie mais aussi dans les difficultés rencontrées tout au long de vos soixante années d'union.

Vos enfants sont présents pour vous témoigner leur reconnaissance et toute leur affection en ce jour mémorable de vos noces de diamant.

Le maire a remis un bouquet de fleurs à Madame Le Goff et au couple, un diplôme d'honneur et un exemplaire de leur acte de mariage.

ETAT CIVIL

Naissances

- LE LOUARN Charline, 2 Lieu Dit Clehignaux, le 27 décembre 2017
- FOUSSIER Lola, 1 rue Park Huellan, le 4 février 2018
- SAUSSE PREVOST Valentino Philippe Albert, 11 rue Pasteur, le 1er mars
- LE TROADEC PERROT Maël Alexandre Erwan, 5 rue Park Huellan, le 5 mars
- BERTHET Lino. 20 rue de la Gare, le 16 avril
- LE ROUX Margot Mado Françoise, 18 Poulouat, le 24 avril
- COURTEIL Jade Line Lucie, 8 rue Gwez Bihan, le 1er mai
- ENTEM Charlotte Jeanne Hélène, 36 rue Fardel, le 14 mai

Baptême civil

• Aiden Patrick Roger LE COTTON, 26 Poulouat, le 5 mai



• Lilou Marie Yvette LE HENRY, 20 rue du Viaduc, le 2 juin



Mariage

Francis Gilbert THIÉBAULT et Josiane Françoise Madeleine MÉTAYER,
 3 Impasse du Petit Verger, le 15 janvier 2018



Décès

2017

 MARQUIER Yvonne Marie Josèphe, 93 ans, veuve de François Pierre URO,

16 rue Saint-Yves, le 14 décembre

- BIGOT Geneviève Hélène, 91 ans, épouse de Marcel Léon TANAZACQ, 7 rue des Ormes, le 14 décembre
- LE QUEC Louise Jeanne Marguerite, 92 ans, veuve de André Albert PIERRE,

16 rue Saint-Yves, le 17 décembre

 LE GOUX Marie Madeleine Joséphine, 89 ans, veuve de Guillaume Louis Henri

LE FLOCH, 16 rue Saint-Yves, le 19 décembre

- POULOUIN Yves Raphaël Joseph, 84 ans, 16 rue Saint-Yves, le 19 décembre
- BÉNECH Francine Marie Yvonne, 93 ans, veuve de Maurice François Joseph

LE TALLEC, 16 rue Saint-Yves, le 26 décembre

 HERVÉ Marie Thérèse, 90 ans, veuve de Robert Raphaël Léon MÉAULLE,

16 rue Saint-Yves, le 26 décembre

 LACHEVER Marguerite, 88 ans, veuve de Jean Marie MARTIN, 12 Impasse Charles Guillou, le 28 décembre

2018

 LE BELLEC LOUISE ANNE MARIE, 95 ans, veuve de Yves Louis Marie CARIO,

16 rue Saint-Yves, le 10 janvier

 LARGINIÈRE MARCELLE, 97 ans, veuve de Adolphe René LE SAUX, 16 rue Saint-Yves, le 14 janvier

 MARTIN FRANÇOIS JULIEN, 91 ans, époux de Marguerite Marie Ernestine LE CHALLONNY,
 16 rue Saint-Yves, le 15 janvier

• LE MAUX MARIE ANGE FÉLICIE, 90 ans, épouse de Joseph François Marie TATON,

16 rue Saint-Yves, le 11 février

 LE SCRILL CHARLE LOUIS FÉLIX, 95 ans, veuf de Jeanne Marie Mélanie HENRY,

16 rue Saint-Yves, le 2 mars

- LE LUYER MICHÈLE MARIE-THÉRÈSE, 74 ans, épouse de Daniel Jean CONAN, Lieu Dit Picardie, le 20 mars
- IMBEAUX MICHÈLE MARIE LOUISE, 68 ans, épouse de Alain Charles DERISCHEBOURG,

23 rue des Promenades, le 24 mars

 LE CORVAISIER THÉRÈSE ALPHONSINE MARIE JOSEPH, 91 ans, veuve de Jean Baptiste
 Pierre Marie JOUAN, 16 rue Saint-Yves, le 10 avril

- ANDRÉ JEANNE ALBERTINE, 89 ans, veuve de Yves Marie LAHAYE, 19 rue des Fontaines, le 8 avril
- GUYOMARD MADELEINE YVONNE, 92 ans, veuve de Joseph Edouard Léon Marie LALLèS,
 16 rue Saint-Yves, le 22 avril
- BLONDEAU MICHEL ALAIN, 69 ans, époux de Nadine Ghislaine Amanda MAUPETIT,
 29 rue Maéziou, le 23 avril
- GUYOMARD MARIA JEANNE CLÉMENTINE, 97 ans, veuve de Robert Henri HERRY,
 16 mus Saint Vivas la 26 mai.

16 rue Saint-Yves, le 26 mai





Pour toutes vos demandes de renseignements **Ardoiz et Veiller sur mes Parents : votre** facteur, ou votre bureau de Poste ou au **02 96 40 64 31** Lydie LE GUERN

Ardoiz la tablette spécialement conçue pour les seniors permet de :

- Garder le contact avec ses proches : Envoyer et recevoir des mails, partager ses photos et vidéos, se voir et se parler en direct
- Se divertir : jeux de cartes, mots fléchés, Sudoku...
- S'informer : Actualité, Météo, programmes TV, internet
- Accéder à des contenus dédiés : santé, loisirs, retraite









Pour garder son autonomie et bien vieillir à son domicile

Veiller sur mes parents* s'appuie sur le réseau des facteurs de La Poste, pour rassurer et apporter de la tranquillité aux enfants comme aux parents:

- · Service de téléassistance opéré par Europ Téléassistance : Un Centre de veille et d'écoute, disponible 7j/7, et 24h/24, qui agit en cas d'alerte de l'équipement connecté, et si besoin, fait intervenir les secours (bracelet de télé-assistance).
- Visite hebdomadaire à quotidienne suivie d'un compte rendu : le facteur rend visite à la personne, informe et signale les besoins aux proches via une application partagée
- Mise en relation avec une plate-forme d'assistance petit dépannage : En cas de pannes d'électricité, de plomberie ou de serrurerie au domicile du bénéficiaire

A noter: Forfait mensuel sans engagement, à partir de 39,90€, contrat éligible au crédit d'impôt 50% : soit 19,95€.



